Zeitschrift: Entretiens sur l'Antiquité classique

Herausgeber: Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique

Band: 58 (2012)

Artikel: L'organisation des ludi circenses : les quatre factions (République,

Haut-Empire)

Autor: Thuillier, Jean-Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-660762

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JEAN-PAUL THUILLIER

L'ORGANISATION DES *LUDI CIRCENSES*: LES QUATRE FACTIONS (RÉPUBLIQUE, HAUT-EMPIRE)

1. Préambule: une clé d'interprétation

Les courses de chars de la Rome antique sont l'équivalent de notre football contemporain. Cette affirmation peut encore paraître quelque peu provocatrice aux yeux de certains, elle est cependant de plus en plus souvent admise: d'ailleurs elle se situe dans la 'lecture sportive' des factions du cirque qu'avait présentée A. Cameron dès 1976, et de fait elle correspond incontestablement à la réalité que nous pouvons cerner. S'agissant de l'organisation des *ludi circenses*, si l'on dépasse bien sûr les différences sportives évidentes (on sait que les sports collectifs de ballon n'ont jamais connu un grand succès dans l'Antiquité, en tout cas pour les compétitions officielles), force est bien de constater que les factions du cirque présentent de tels parallèles, de telles analogies avec les grands clubs de football professionnel (mais on pourrait aussi citer le basket ou le football aux États-Unis) qu'il ne saurait être question d'anachronisme.

On peut en effet relever un nombre de critères impressionnant qui rapprochent les deux spectacles sportifs et qui font qu'il ne s'agit aucunement de simples coïncidences. On notera

¹ A. CAMERON, Circus Factions. Blues and Greens at Rome and Byzantium (Oxford 1976). Cf. aussi J.H.W.G. LIEBESCHUETZ, "The Circus Factions", in Convegno per Santo Mazzarino, Roma 1991 (Roma 1998), 163-185.

d'abord que ce sont des passions planétaires dans les deux cas, antique et moderne: la dernière Coupe du monde de football en 2010 l'a même confirmé de façon éclatante pour ce sport puisque la fameuse exception nord-américaine est en train, sinon de disparaître, du moins de s'affaiblir; le soccer connaît désormais un certain succès aux États-Unis, même s'il est loin d'avoir supplanté le base-ball, le basket ou le football dans le cœur des populations. Or, les courses de chars suscitaient un même engouement dans tout l'Empire romain, c'est-à-dire dans une grande partie du monde habité, depuis la Lusitanie jusqu'à Constantinople, depuis la Bretagne — on vient de découvrir un cirque à Colchester² — jusqu'à l'Afrique. Selon les époques, les habitants de Tarragone, Lyon, Arles, Carthage, Rome, Alexandrie, Antioche, ne parlaient que de ces courses de chars, en tout cas aux dires de nombreux écrivains, et tout cela avait pour conséquence d'exaspérer bien des intellectuels, comme aujourd'hui.³ Sport-spectacle ensuite, réunissant les masses populaires dans des édifices démesurés: le Circus Maximus n'accueillait-il pas autour de 150 000 spectateurs?⁴ Et, si l'on peut discuter ces chiffres, mais en rappelant que le Stade de France n'a qu'une capacité de 80 000 spectateurs, on se doit de constater que ce fut pendant longtemps le plus grand édifice de spectacle sportif du monde, en fait jusqu'à nos jours, jusqu'à ce que certains stades d'Amérique du Sud flirtent avec les 200 000 spectateurs comme le Maracana de Rio (et aujourd'hui la tendance est à réduire ces capacités pour des raisons de sécurité et de rentabilité). Les paris allaient bon train sur les gradins et autour du Cirque (bien d'autres échanges de nature diverse avaient

PH. CRUMMY, "A Roman Circus at Colchester", in *Le cirque romain et son image*, éd. par J. Nelis-Clément et J.-M. RODDAZ (Bordeaux 2008), 213-231.
 J.-P. THUILLIER, *Le sport dans la Rome antique* (Paris 1996), 165-168, 181-184.

⁴ J.H. HUMPHREY, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing* (Berkeley-Los Angeles 1986), 126. Certaines études, qui demandent à être confirmées, tendraient aujourd'hui à réduire cette capacité: R. VERGNIEUX, "Origine de l'usage de la Réalité Virtuelle à l'Institut Ausonius et les premiers travaux sur le Circus Maximus", in *Le cirque romain et son image, op. cit.* (n. 2), 240.

d'ailleurs lieu là aussi...): rappelons cette question des paris au moment où ceux-ci connaissent aujourd'hui en Europe une véritable explosion, en particulier sur les matches de football.

En troisième lieu, une même structure organisationnelle avec ces factions qui étaient donc des entreprises de spectacle aussi puissantes et aussi complexes que nos grands clubs professionnels de football: un personnel nombreux et diversifié, qui pouvait atteindre plusieurs décuries et qui comprenait non seulement les acteurs du spectacle sportif proprement dits, à commencer par les cochers, mais aussi tous les employés, artisans, techniciens qui gravitaient autour du cirque lui-même, autour des lieux d'entraînement, autour des locaux du club, autour des chevaux (médecins, vétérinaires, bourreliers, soigneurs, concierges, comptables, scribes, messagers, etc.). Des sommes d'argent colossales étaient en jeu, qui pouvaient conduire à une confrontation entre les présidents de ces clubs et les pouvoirs publics; des associations de supporters soutenaient chacune des factions et devaient contribuer à leur richesse en achetant les produits "dérivés" qu'elles leur proposaient.

Enfin, et pour se limiter à ces seuls quatre points, le culte de la vedette, la starisation des grands cochers du cirque qui fait écho à celle de nos plus célèbres joueurs: des gains incroyables, une popularité immense qui conduisait à diffuser partout leur nom et leur image, et même à leur accorder l'honneur de statues de marbre. Des transferts d'une faction à une autre au cours d'une carrière dont nous saisissons aujourd'hui les étapes réglées d'une façon minutieuse, sans doute sous le contrôle des entraîneurs (*doctores*) et des présidents (*domini*). Et les *doctores* eux-mêmes peuvent aussi passer, comme aujourd'hui les entraîneurs de football, d'une faction à une autre: c'est le cas d'Aurelius Héraclidès (*CIL* VI 10057 = *ILS* 5298), *doctor* des factions bleue puis verte.⁵

⁵ Comme ce personnage a d'abord été *agitator* de la *factio veneta*, il semble avoir été surtout attaché aux Bleus: est-ce l'insuffisance de ses résultats ou un salaire plus attrayant qui l'a poussé (ou contraint) à passer chez les Verts?

Avec les courses hippiques romaines, nous sommes bien dans l' "univers contemporain du sport professionnel", comme le rappelait R. Sablayrolles, qui a tenté d'expliquer cette similitude entre deux sociétés que tout sépare à priori.⁶ Or, ce point, que j'ai aussi souligné depuis longtemps, est fondamental, et c'est pourquoi j'ai tenu à le rappeler d'emblée: avec la connaissance que nous avons de ce phénomène social qu'est le sportspectacle d'aujourd'hui, nous sommes en effet à même de comprendre un grand nombre de faits et de comportements des différents acteurs du spectacle romain, quand bien même la documentation est lacunaire ou absente.7 Si l'on accepte le modèle que nous fournit le sport professionnel contemporain, où l'argent est roi et coule à flots comme dans la Rome antique, on a au moins la possibilité de mettre en avant des hypothèses qui ont quelque chance de correspondre à la réalité antique, et qui ne sont pas forcément anachroniques. Le devoir de l'historien est de mettre en lumière la différence des temps, mais il ne s'agit pas non plus d'occulter la concordance des temps lorsqu'elle est éclatante et éclairante.

C'est peut-être sur ce point que notre génération peut apporter une pierre à l'édifice construit par nos prédécesseurs. Au XIX^e siècle, le comportement de la foule romaine fait surtout l'objet de jugements moralisateurs qui empêchent de pousser l'analyse plus avant (état anormal, misère, décadence): cette remarque, comme l'a bien vu K. Welch, ne se limite pas à l'univers du cirque mais elle concerne aussi bien sûr l'amphithéâtre et les *munera*.⁸ Après tout, le point de vue de savants comme L. Friedländer — et il faut redire la qualité de leurs ouvrages — est parallèle à celui de Pline le Jeune dans une lettre célèbre (9, 6): pour ces intellectuels, et ces opinions

⁶ Voir n. 17. Cf. déjà ID., "La passion du cirque sous le Haut Empire", in *Le cirque et les courses de chars, Rome-Byzance*, éd. par CH. LANDES (Lattes 1990), 127-133.

⁷ Cf. déjà sur ce point J.H.W.G. LIEBESCHUETZ, art. cit. (n. 1).

⁸ K. WELCH, The Roman Amphitheatre. From Its Origins to the Colosseum (Cambridge 2007), 1.

fleurissent encore aujourd'hui chez certains, c'est le talent des cochers et la vitesse des chevaux qui devraient primer et on ne comprend pas que la couleur soit tout aux yeux du public. Aujourd'hui, de la même façon, le supporter suit son club, et les couleurs de celui-ci, et lorsqu'un joueur, même important, est transféré dans un autre club, il est aussitôt en partie tout au moins oublié: bien sûr, l'existence des équipes nationales de football vient un peu perturber le "jeu" ainsi décrit, et Zidane restait une idole pour le public français, lorsqu'il jouait dans un club étranger.

2. Les professionnels du cirque

La fonction et le rôle exacts de divers employés des factions nous sont désormais mieux connus, et le riche vocabulaire offert par les sources littéraires et surtout épigraphiques peut être appréhendé avec plus de confiance. Ayant publié plusieurs articles sur la question, je ne reviens pas ici sur tous les aspects dont beaucoup ont déjà été regroupés et bien analysés dans un article que J. Nelis-Clément a rédigé pour les Cahiers du Centre Glotz, et je me contenterai de mettre l'accent sur le seul cocher et sur des documents récents ou sur des réalités un peu négligées jusqu'ici. 9

Dans un article qui remonte à presque un quart de siècle, j'avais montré, en m'appuyant sur la littérature et l'épigraphie, que l'agitator était la vraie vedette du cirque, celui qui, après avoir fait ses preuves, avait l'honneur de conduire les quadriges, cependant que l'auriga était le cocher qui n'avait encore accès qu'aux courses de biges, évidemment inférieures sur tous les plans, qu'il s'agisse de l'argent des prix ou de la popularité de la star. ¹⁰ Cette analyse semble avoir été unanimement acceptée, et

¹⁰ J.-P. THUILLIER, "Aurigal Agitator, de simples synonymes?" in RPh 61 (1987), 233-237.

⁹ J. NELIS-CLÉMENT, "Les métiers du cirque, de Rome à Byzance: entre texte et image", in *CCG* 13 (2002), 265-309.

il faut seulement préciser que, à partir du IVe siècle, le terme auriga finit par s'imposer peu à peu aux dépens d'agitator. L'évolution n'a sans doute pas été linéaire mais on sait que lorsque deux mots latins appartiennent à la même sphère sémantique, l'un d'entre eux disparaît progressivement à la fin de l'Antiquité — on le voit bien par exemple pour le couple homo/vir ou pour le couple ludus/iocus — et, dans le cas qui nous intéresse, ce ne sont peut-être pas des raisons linguistiques qui ont prévalu: les courses de quadriges ont pu être remplacées petit à petit par des courses de biges moins onéreuses, et ce pourrait être des raisons économiques qui ont entraîné ce changement dans le lexique.

Une inscription récemment publiée permet de conforter cette distinction entre les termes latins et surtout d'entrer plus avant dans les débuts d'une jeune carrière. Une épitaphe métrique du début de notre ère nous apprend que le *florens puer* Sextus Vistilius Helenus, désigné par deux fois comme *auriga*, est mort alors qu'il avait moins de quatorze ans: ce jeune âge ne l'a pas empêché d'avoir appartenu à deux factions, la verte, où il avait Orpheus comme entraîneur, et la bleue où sa formation a été perfectionnée (*perdocere*) par Datileus. Ainsi, alors qu'il ne conduisait encore que des biges, il avait déjà fait l'objet d'un transfert, pour reprendre le terme utilisé dans le sport professionnel contemporain. Une telle opération en dit long sur le degré de sophistication atteint par le fonctionnement de ces factions du cirque, et cela dès la première

Par exemple, Aug. In Psalm. 39, XI, CC, 38. On peut renvoyer à la thèse de CH. Hugoniot, Les spectacles de l'Afrique romaine. Une culture officielle municipale sous l'Empire romain (Lille-ANRT 2007), et à celle de V. Fauvinet-Ranson, Decor civitatis, decor Italiae. Monuments, travaux publics et spectacles au VI siècle d'après les Variae de Cassiodore (Bari 2006). Cassiodore emploie encore, dans des contextes particuliers, le mot agitator (Variae 3, 51, 2; 9, 35, 1) mais le terme auriga est nettement plus fréquent (Variae 2, 9; 3, 39, 2 et 51, 1; Expositio Psalmorum, 39, 6).

¹² L'inscription est étudiée par S. EVANGELISTI dans *La collezione epigrafica dell'Antiquarium Comunale del Celio*, a cura di G.L. GREGORI (Roma 2001), n° 52, 147-150 = *AE* 2001, 268.

¹³ J.-P. THUILLIER, "Du cocher à l'âne", in *RPh* 78 (2004), 311-314.

moitié du Ier siècle de notre ère.14 (Au passage, s'agissant de complexité et de sophistication, on peut aussi s'interroger sur le fait que les Romains n'ont pas intégré dans le programme de leurs ludi la course hippique la plus simple, c'est-à-dire la course montée avec des jockeys: cette épreuve existe en Grèce sous le nom de kélès, et est évidemment disputée encore aujourd'hui. Comme les Étrusques depuis l'époque archaïque, les Romains ont préféré les épreuves de cavaliers-voltigeurs plus complexes, mais plus spectaculaires et plus animées: on tient là une autre preuve de l'influence décisive des Étrusques sur le sport romain.) Pour en revenir à notre inscription, il fallait en effet que le jeune bigarius eût été repéré très tôt par les dirigeants de la faction bleue qui lui trouvèrent un talent prometteur alors que manifestement il n'avait pas encore remporté beaucoup de victoires: on imagine mal en effet que ces succès n'aient pas été signalés dans l'épitaphe. Malgré cela, la faction bleue a jugé que le jeune Sextus méritait qu'on dépensât de l'argent pour parfaire sa formation avec un nouvel entraîneur et sans doute déjà pour le racheter, même si nous ne savons rien sur le mode de ces transferts: on aura l'occasion de redire que les questions de finances dans ce domaine restent pour nous assez opaques, bien que nous disposions de beaucoup de chiffres pour les prix remportés.

Même si la situation n'est plus exactement la même au début du Ve siècle, une lettre de Symmaque, qui attendait impatiemment des auriges (et des acteurs) venus de Sicile, pourrait résumer les choses: "En effet, bien avant les jeux, nous avons, d'une part, à les former eux-mêmes à l'attelage des chevaux, de l'autre, à gagner les faveurs de la plèbe aux inconnus qu'ils sont encore." Ainsi il y avait non seulement un travail technique

¹⁴ Cette datation de S. Evangelisti repose sur la typologie du support, le formulaire épigraphique et des considérations prosopographiques: de toute façon, c'est une des attestations les plus anciennes de l'existence des factions.

¹⁵ SYMM. Epist. 6, 42: quia longe ante ludos et ipsos iungendis equis erudire debemus et novitati eorum favorem plebis adlicere." Il aurait pu être intéressant de constater que c'est le terme auriga qui est utilisé au début de cette lettre: mais il

mais aussi une véritable opération de communication pour amener ces jeunes auriges au premier plan. Il reste que les factions romaines se comportaient déjà au début de notre ère comme les clubs professionnels qui envoient leurs "espions" sur les stades et viennent parfois débaucher les jeunes talents jusque dans les centres de formations des clubs rivaux. Le choix des cochers romains devait se faire de deux façons surtout: soit en puisant les meilleurs éléments parmi les lads travaillant dans les écuries, soit, comme on l'a vu plus haut, en faisant venir des auriges qui avaient fait leurs preuves dans des courses locales, en Italie mais aussi en Espagne ou en Afrique. Les grands clubs de football européens ne recrutent-ils pas des adolescents dans divers pays africains, avec parfois des conséquences désastreuses pour ces jeunes sportifs privés de leur environnement familial?

Ce que nous disons des cochers vaut aussi pour les chevaux. Et là encore, c'est peut-être l'activité personnelle déployée par Symmaque dans les années autour de 400 qui nous renseigne le mieux. Pour célébrer dignement la préture de son fils, l'ancien préfet de la Ville veut organiser des jeux fastueux: et nous suivons, par sa correspondance, tous ses efforts pour obtenir les meilleurs coursiers d'Espagne, mais aussi de Gaule et d'Italie. Il lui faut faire appel à tout un réseau d'intermédiaires pour contacter les haras les plus performants, il faut prévoir un voyage fatigant pour ces montures de luxe, et donc des écuries placées sur le long parcours — les mêmes soucis s'exercent aussi pour le recrutement des cochers. Si l'on peut s'interroger sur le fait que Symmaque se substitue ici au rôle normal des factions, on peut aussi en tirer des conclusions sur le fonctionnement des factions lorsque celles-ci étaient à leur apogée. 16 Si un individu comme Symmaque, aussi puissant fût-il, pouvait mettre en place à lui seul un tel réseau, on peut supposer que

est vrai que dans l'Antiquité tardive, ce mot est presque le seul utilisé pour désigner les cochers du cirque. Symmaque de fait n'emploie jamais agitator et d'ailleurs seulement deux fois auriga: Concordantiae in Q. Aureli Symmachi Opera, V. LOMANTO (ed.) (Hildesheim-Zürich-New York 1983).

¹⁶ SYMM. *Epist.* 4, 60 sq. Cf. J.-P. THUILLIER, op. cit. (n. 3), 163.

de grandes entreprises, disposant de ressources financières et d'un personnel nombreux et qualifié, étaient à même de capter à leur profit, et pour la plus grande satisfaction des empereurs, des magistrats et du public, les meilleurs chevaux comme les cochers les plus doués. L'existence de succursales dans divers pays du bassin méditerranéen était un élément-clé dans ce dispositif: en ratissant très large, les factions pouvaient attirer dans l'*Urbs* les meilleurs talents et le lusitanien Dioclès est bien sûr emblématique de ce point de vue.¹⁷

Ainsi la carrière des cochers commençait-elle au sein des factions très tôt, et selon les règles normales du professionnalisme, chaque club essayant de capter les "espoirs" de la piste à son profit. Le puer Sextus Vistilius était jeune, mais il est loin d'établir un record: l'Africain Crescens était déjà victorieux sur des quadriges à l'âge de treize ans (ILS 5285), et on peut se demander à quel âge cet infans a pu commencer comme bigarius, pour reprendre les mots utilisés à propos de l'alumnus Florus (CIL VI 10078)! Mais, aux yeux du public, la grande carrière ne commençait que lorsqu'on devenait agitator aux guides d'un quadrige: cette promotion se faisait sous l'œil attentif et avec l'accord des doctores, des entraîneurs de la faction, comme aujourd'hui la titularisation en équipe première d'un jeune joueur de football dont le talent s'est fait connaître dans l'équipe du même club disputant un championnat inférieur. Les courses de triges devaient sans doute marquer une phase de transition. Un des meilleurs exemples de ce changement fondamental dans une carrière est celui de l'aurige tarragonais Eutychès que la maladie a empêché de devenir conducteur de quadriges officiel alors qu'il avait montré toutes les dispositions pour cela: l'injustice ressentie éclate dans son épitaphe. 18

¹⁸ ILS 5299. Voir W. DECKER et J.-P. THUILLIER, Le sport dans l'Antiquité. Égypte, Grèce, Rome (Paris 2004), 183-185.

¹⁷ Sur la carrière de ce cocher, on ne peut que renvoyer à l'article de R. SABLAYROLLES, "Un "pro" chez les Rouges: le fabuleux destin du cocher Dioclès", in *D'Orient et d'Occident. Mélanges offerts à Pierre Aupert*, éd. par A. BOUET (Bordeaux 2008), 295-304 (= AE 2008, 176).

Que la vraie carrière, avortée dans le cas précédent, ne débute qu'à ce moment crucial apparaît avec clarté dans les palmarès des vedettes: ces inscriptions ne prennent souvent en compte que les victoires sur le quadrige (et à fortiori sur les chars qui étaient attelés à plus de quatre chevaux). C'est le cas sur une épitaphe de cocher mise au jour dans ces dernières décennies, et provenant de la nécropole de la via Triumphalis sous le Vatican: 19 l'agitator Theseus, qui appartenait à la faction verte, est crédité de vingt-cinq victoires; l'absence de précision et le titre du cocher indiquent qu'il s'agit bien de victoires en quadriges. Avec ses vingt-cinq victoires, l'agitator Theseus n'était pas entré dans le cercle des superstars, et pourtant sa concubine Praxitelia n'a pas jugé utile de détailler ses courses en biges. Encore plus emblématique est, dans la première moitié du IIe siècle, le cas de Dioclès, sur lequel nous revenons toujours puisque c'est la plus longue et la plus détaillée de toutes nos inscriptions du cirque (CIL VI 10048 = ILS 5287 = AE 2008, 176). Alors qu'on pourrait imaginer que toute sa carrière serait décrite avec une précision rigoureuse, son palmarès ne retient que trois victoires en bige (contre 1462 en quadrige!): il est évident qu'il en a remporté beaucoup plus sur ce char — sinon il ne serait même pas monté dans la catégorie supérieure mais ces trois courses sont signalées spécialement pour la seule raison qu'elles étaient dotées de prix de mille sesterces. Une somme d'ailleurs dérisoire par rapport aux prix affichés pour des courses de quadriges ou même de triges. Un rapide calcul à propos de Dioclès montre, si l'on tient compte de ses deuxièmes et troisièmes places, qu'il a remporté en moyenne un peu moins de 12 000 sesterces par course ayant abouti à une récompense. On a l'impression que les victoires en biges ne sont signalées pour les agitatores que lorsqu'ils ont remporté peu de victoires en quadriges, et qu'il leur fallait alors étoffer à tout prix — si l'on ose dire — leur palmarès aux yeux de la

¹⁹ Le iscrizioni della necropoli dell'autoparco vaticano, a cura di P. CASTREN, M. STEINBY e V. VÄÄNÄNEN (Roma 1973), n. 81, p. 69.

postérité. En tout cas, le lexique utilisé dans le palmarès de Dioclès est tout à fait explicite: son titre est celui d'agitator, le verbe qui caractérise son action est agitare, et la liste de ses exploits accomplis en 24 ans de carrière commence par les mots quadriga agitavit. Le mot quadriga revient encore plus loin: le cocher vedette est celui qui conduit des chars attelés à quatre chevaux.

Cependant, certaines stars du Circus Maximus n'oubliaient peut-être pas leurs modestes débuts. C'est ce que pourrait révéler, non pas un texte, mais une image, sur un relief de marbre blanc, fragmentaire, conservé à Rome. En dépit des mutilations subies, ce relief daté de la fin du IIIe siècle nous montre un agitator vainqueur qui est ici aux guides d'un char exceptionnel tiré par huit chevaux, autrement dit un octoinges:20 un tel char, que signalent certaines inscriptions, ne pouvait être conduit que par une grande vedette (et Dioclès lui-même n'a jamais été au-delà d'un char attelé à sept chevaux). Or, sur la gauche du relief, on voit un aurige juché sur son bige: il pourrait s'agir, selon L. Musso, d'un groupe statuaire placé sur la spina du cirque (en raison d'un piédestal qui apparaîtrait sous le ventre des chevaux). Mais le choix de ce qui serait alors une statue pose un problème: ne serait-il pas curieux en effet que l'on ait mis en évidence sur ce relief destiné à célébrer une star de la piste un simple bige qui était donc un char des courses secondaires? (Au demeurant le cocher de ce bige, ce bigarius, est représenté de façon très réaliste puisque c'est un des rares cas, avec la statue du Vatican,²¹ où l'on distingue bien le couteau indispensable que les cochers glissaient dans leur corset de cuir — et le cocher de l'octoinges semble lui-même arborer un pareil couteau.) Sauf à imaginer, de la part de cet agitator resté anonyme pour nous, une vanité d'une grande mesquinerie qui

²⁰ L. MUSSO, in *Museo Nazionale Romano*, *Le sculture*, I, 8, 1, a cura di A. GIULIANO (Roma 1985), VI, 13 (inv. n. 2001757), 294-297.

²¹ Exposée dans la Sala della Biga — triste destin pour une star des courses! G. SPINOLA, *Il Museo Pio-Clementino*, 3 (Città del Vaticano 2004), n° 22, fig. 12, p. 68-69. Cf. W. DECKER et J.-P. THUILLIER, *op. cit.* (n. 18), fig. 105 et 111.

consisterait à mettre de la sorte en lumière son éclatante réussite, en la comparant à la médiocre carrière d'un cocher de bige, ne faudrait-il pas voir plutôt dans ce relief l'illustration des débuts et du couronnement de la carrière de ce grand cocher: le bige, à gauche, évoquant ses succès en tant que (simple) aurige dans sa prime jeunesse, et le char à huit chevaux, à droite, révélant, avec cette fois un orgueil tout à fait légitime, qu'il était devenu un des rares agitatores à disputer ces courses exceptionnelles. Les épreuves de triges, de quadriges et même de chars attelés à six ou sept chevaux étaient implicitement comprises dans ce raccourci iconographique. Ainsi, l'image peut-elle parfois compléter le texte épigraphique, forcément plus détaillé, même si tous les palmarès ne ressemblent pas à celui de Dioclès, l'idéal restant les rares cas où nous pouvons disposer de l'image et du texte en même temps.²²

3. Les factions

3.1. Un Greek pattern?

Si la question des métiers du cirque a donc largement évolué et si nous pouvons présenter en 2011 un tableau aux contours plus assurés du personnel des factions, on ne peut pas dire en revanche que des progrès décisifs aient été faits sur une autre question, très importante pourtant pour l'histoire des *ludi circenses*, et qui concerne la date d'apparition de ces entreprises de spectacle. Il n'empêche que, au moins de façon négative, on peut peut-être éliminer certaines hypothèses très souvent reprises aujourd'hui lorsqu'on fait l'histoire des jeux du cirque et qui tendent donc à devenir, à tort selon moi, des certitudes. Je pense en particulier à la thèse que j'appellerais du "Greek

Des découvertes épigraphiques concernant le cirque apparaissent régulièrement: cf. l'épitaphe d'un *hortator* de la *factio veneta* dans F. BURANELLI, P. LIVERANI, G. SPINOLA, "I nuovi scavi della necropoli della Via Trionfale in Vaticano", in *RPAA* 78 (2005-2006), 451-472: 467.

pattern" et qui est souvent attribuée aujourd'hui à E. Rawson (par exemple par J. Humphrey,²³ qui avoue même que celle-ci lui a soufflé ses propres idées sur ce point, ou par J. Nelis-Clément²⁴): les courses de chars romaines auraient été disputées à l'origine selon un modèle grec pour leur financement et leur organisation. Autrement dit, c'était, comme sur l'hippodrome d'Olympie, des propriétaires privés, de riches citoyens évidemment, qui engageaient sur la piste leurs chevaux et leurs chars, qui soit louaient les services de cochers, parfois les domestiques de la maison, soit pouvaient exceptionnellement tenir euxmêmes les guides, et qui, en tout état de cause, étaient les éventuels vainqueurs: c'est à eux seuls que revenaient la couronne et la palme — alors que plus tard, sous l'Empire, on voit bien les cochers brandir eux-mêmes les symboles de la victoire et cette image résume tout de la différence entre les deux systèmes.

En réalité, cette thèse du Greek pattern, qu'E. Rawson a certes très bien développée dans son article de 1981 repris dans un livre de 1991,²⁵ se trouve déjà dans la plupart des grandes études qui portaient sur le cirque romain, et en particulier dans les articles du *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio. Cette même thèse était aussi émise par L. Friedländer et H.A. Harris, et on la retrouve encore dans le livre de G. Ville sur la gladiature publié en 1981, la même année que l'article d'E. Rawson (mais le passage est en réalité l'œuvre de P. Veyne).²⁶

Il n'y a rien d'étonnant à cette quasi-unanimité, puisque cette analyse repose sur une seule source littéraire, un texte de Pline l'Ancien se fondant lui-même sur une loi des XII Tables.²⁷ Mais je suis bien sûr que la thèse a été d'autant mieux acceptée

²⁴ Art. cit. (n. 9), 267, n. 7.

²⁷ PLIN. *Nat.* 21, 7.

²³ Op. cit. (n. 4), 11 et n. 19, et 137.

²⁵ E. RAWSON, "Chariot-Racing in the Roman Republic", in *PBSR* 49 (1981), 1-16, repris dans *Roman Culture and Society* (Oxford 1991), 389-407.

²⁶ On trouvera toutes les références dans J.-P. THUILLIER, "L'organisation et le financement des *ludi circenses* au début de la République: modèle grec ou modèle étrusque?", in *Crise et transformation des sociétés archaïques de l'Italie antique au Ve siècle av. J.-C.* (Rome 1990), 358-359 (n. 5-8).

qu'elle confortait le grécocentrisme très présent lorsqu'il s'agit de sport antique. Peut-être faut-il voir là aussi un écho mineur des débats qui ont opposé, à propos du plus ancien equitatus romain, les tenants d'un modèle grec (W. Helbig, A. Momigliano) aux partisans d'un modèle étrusque (A. Alföldi) pour l'organisation des cavaliers romains.²⁸ En fait, si le texte de la loi dite 10, 7 des XII Tables est difficile à établir, c'est de toute façon le commentaire qu'en donne Pline l'Ancien qui est erroné. Le texte retenu par lui est le suivant: "Si quelqu'un gagne une couronne par lui-même ou par son argent, qu'elle lui soit donnée pour son mérite" (qui coronam parit ipse pecuniave eius, virtutis suae ergo duitor ei); mais Pline est le seul à comprendre qu'il s'agit de couronnes obtenues lors de jeux ("En effet, lors des jeux, les citoyens non seulement descendaient en personne dans le cirque pour concourir mais encore y envoyaient leurs esclaves et leurs chevaux", namque ad certamina in circum per ludos et ipsi descendebant et servos suos equosque mittebant) et Cicéron qui fait allusion à la même loi somptuaire dans le de Legibus (2, 24, 60) n'en tire aucune conclusion à propos du déroulement des ludi archaïques. Une telle couronne a pu être obtenue plus légitimement à la suite d'exploits militaires ou d'actes d'évergétisme, et d'ailleurs il n'est même pas sûr que les Romains aient connu à cette époque les couronnes "sportives": à Rome, la victoire, c'est d'abord la palme.

Mon interprétation a été retenue par les éditeurs des *Roman Statutes* en 1996 et M. Crawford considère que le texte de la loi donné par Pline est corrompu (et que son commentaire est absurde): il pense en particulier que *pecunia* doit être probablement remplacé par *familia*. On aboutirait ainsi pour cette loi 10, 7, en s'appuyant sur Cicéron, à un texte et à une traduction du type suivant: "Si quelqu'un gagne une couronne, par luimême ou par un membre de sa famille, qu'elle lui soit donnée

²⁸ Sur ce point, voir N. LUBTCHANSKY, Le cavalier tyrrhénien. Représentations équestres dans l'Italie archaïque (Paris-Rome 2005), 3-12.

pour son mérite, et elle peut être placée sans qu'il y ait faute sur sa dépouille ou sur celle de son père, s'il est mort" (qui coronam parit ipse (familia)ve eius virtutisve (suae) ergo duitur, (ast ei parentive eius mortuo imponitur, sine fraude esto)).29 Cette confirmation me permet de ne pas m'appesantir sur d'autres arguments que j'avais développés: il est incroyable que nous n'ayons pas recueilli un seul nom de citoyen romain vainqueur dans ces conditions, il est plus que surprenant que Denys d'Halicarnasse, qui défend la thèse de l'origine grecque des Romains et qui cite longuement les jeux dans son argumentation, n'ait pas utilisé à son profit cette coutume très hellénique! Enfin, comment et pourquoi serait-on passé un beau jour de ce système à celui qui est en vigueur après, avec des magistrats qui passent des contrats avec des éleveurs, et des domini quadrigarum: en bref, une organisation qui va devenir de plus en plus structurée pour aboutir à la mise en place des factions?

Il me semble enfin qu'on n'a pas assez tenu compte dans toute cette discussion de l'autre composante du programme des jeux, à savoir les épreuves athlétiques, qui sont surtout à Rome le pugilat, la lutte et la course à pied.³⁰ Dans les agônes grecs, ce sont des citoyens qui disputent aussi la couronne dans les compétitions gymniques, et même si les vainqueurs aux concours hippiques sont par force plus riches que les vainqueurs au pancrace, pour prendre ce seul exemple, il n'empêche que tout ce beau monde appartient au même groupe, celui des citoyens (le fait que les propriétaires de chars et de chevaux emploient souvent des techniciens professionnels comme cochers ne change rien à l'affaire puisque ces derniers ne sont pas les vrais vainqueurs). À Rome, il est clair que les citoyens et à fortiori les aristocrates, s'ils ne négligeaient pas leur condition physique, n'ont jamais participé à des compétitions officielles en tant qu'athlètes: la préface de Cornelius Nepos, dans son ouvrage

²⁹ Roman Statutes, II, ed. by M.H. CRAWFORD (London 1996), 708-710.
³⁰ J.-P. THUILLIER, "Le programme 'athlétique' des *ludi circenses* dans la Rome républicaine", in *REL* 60 (1982), 105-122.

sur les grands généraux, est limpide à ce sujet, et il n'est nullement question chez lui d'un changement à cet égard dans les temps passés; c'est pour lui une différence fondamentale entre mœurs grecques et mœurs romaines.³¹ On voit donc mal, selon le modèle plinien, comment des citoyens romains auraient remporté une couronne hippique pendant que des esclaves remportaient une couronne athlétique — l'idée que le dominus aurait été couronné à l'issue d'un pugilat disputé en réalité par son esclave paraît absurde. Ce parallèle entre les deux composantes des *ludi* me paraît renforcer l'idée que dans la Rome républicaine ce ne sont pas les citoyens qui tiraient bénéfice de ces *ludi*, à l'exception de l'édile, mais pour ce dernier c'était en tant qu'editor et non pas en tant que participant.

3.2. Les couleurs

Cette hypothèque d'un modèle grec préalable étant levée, on doit en revenir à la position qui était d'ailleurs celle d'A. Cameron, à savoir qu'à l'origine des courses de chars, il pouvait difficilement y avoir les factions mais il y avait déjà les couleurs: "The colours themselves probably go back much further than the factions as we find them in the first century A.D.".32 Si, éliminant le Greek pattern, l'on restitue dès les premiers siècles de la République un système que l'on qualifiera par facilité d' "étatique", avec des magistrats, des édiles passant des contrats avec des éleveurs de chevaux qui fournissaient sans doute aussi les chars et leurs cochers (leurs propres lads au départ), cela ne suffisait pas à susciter les passions de la foule. On pouvait certes mettre sur pied une compétition hippique, mais, pour que celle-ci devienne véritablement piquante, haletante, pour que les rivalités puissent s'exacerber, pour que les paris prennent tout leur sens, il fallait que le populus de l'Urbs pût s'identifier à un groupe particulier, il

³¹ W. DECKER et J.-P. THUILLIER, *op. cit.* (n. 18), 162. ³² *Op. cit.* (n. 1), 60.

fallait un ancrage très clair qui lui permette de devenir supporter de tel char plutôt que de tel autre, comme il sera plus tard partisan des Verts ou des Rouges: c'est ce rôle de catalyseur qu'ont dû jouer les couleurs pré-factionnelles, si l'on peut ainsi s'exprimer,33 et on ne voit pas quel autre critère de répartition a pu intervenir dans l'attachement (et le rattachement) à ces quatre couleurs, si ce n'est le critère géographique, celui des quartiers, qu'on retrouvera en d'autres temps et d'autres lieux, par exemple avec les "contrade" pour le Palio de Sienne. À Rome, on pense évidemment aux quatre régions urbaines de l'époque républicaine, bases territoriales des tribus, trois au départ — que G. Dumézil voulait évidemment "fonctionnelles" — puis quatre selon la réforme attribuée à Servius Tullius, une évolution qui correspond d'ailleurs à certaines traditions littéraires sur les couleurs, comme A. Cameron l'a bien rappelé.³⁴ Rien n'empêche d'ailleurs de penser que ces couleurs ont été un des indicateurs, un des facteurs d'identité pour les habitants des régions primitives de Rome, et qu'elles pouvaient contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à tel ou tel quartier.35 Sans aller jusqu'à imaginer que chaque région était littéralement 'coloriée', on peut penser que des fanions, des oriflammes, des vexilla tels que celui qui est tenu par ce nuntius dont nous allons reparler, étaient

³³ On peut retrouver en partie pour les débuts des courses de chars à Rome ce que dit Ch. Roueché pour la période tardive, *Performers and Partisans at Aphrodisias in the Roman and Late Roman Periods* (London 1993), 155: "The weakening of the cities had deprived individuals of a source of their identity. When the cities were strong...his primary identity would still be as a citizen of his community... Affiliation to the colours, which were to be found empirewide, must have seemed to provide a very clear and recognizable form of identity."

tity."

34 Op. cit. (n. 1), 56-61. L'idée qu'il ait pu y avoir trois couleurs à l'origine (Joh. Lyd. Mens. 4, 25, 3-5) ne pouvait évidemment que séduire G. Dumézil, cf. Rituels indo-européens à Rome (Paris 1954), 45 sq. (chap. 3: Albati, Russati, Virides). On sait aussi que, selon Tert. Spect. 9, 5, il n'y aurait même eu que deux couleurs initiales, les Rouges et les Blancs.

³⁵ À propos de ces "tribal regions", cf. cette remarque de D. FAVRO, "Fluctuating Edge Conditions in Ancient Rome", in « Rome des Quartiers » : Des vici aux rioni, éd. par M. ROYO, E. HUBERT et A. BÉRENGER (Paris 2008), 291.

plantés en différents lieux de chaque district.³⁶ Ce système se prolongera jusqu'à la réorganisation augustéenne de l'*Urbs* en quatorze régions,³⁷ mais les quatre régions initiales étaient devenues progressivement des unités administratives auxquelles on était sans doute moins attaché affectivement: à la fin de la République, les vraies factions, telles que nous les connaissons par l'épigraphie en particulier, pouvaient prendre le relais.³⁸

Quel qu'ait été le nombre initial des couleurs, deux, trois ou quatre, il est sûr en tout cas qu'elles existent à l'époque républicaine. Un passage d'Ennius à propos des courses de chars est révélateur, même si on s'interroge sur l'établissement du texte (pictis ou pictos)39: mais que ces couleurs soient celles des chars, interprétation qui ne convainc pas totalement, ou celles des stalles de départ, des carceres, ne change rien au fond, l'important restant l'existence des dites couleurs dans le monde du cirque dès l'époque de l'auteur au moins, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle ou au début du IIe siècle — on ne saurait penser en effet qu'elles avaient un but seulement décoratif. La présence du blanc et du rouge n'a rien d'étonnant puisque ce sont deux couleurs 'polaires' selon les anthropologues; 40 il est en revanche plus curieux que le bleu et le vert soient même devenus les couleurs des factions dominantes — il est vrai qu'ils sont souvent présentés, à partir du texte de Tertullien, comme

³⁶ On sait que dans diverses circonstances comme le *tumultus*, des drapeaux (*vexilla*) étaient déployés au Capitole: G. DUMÉZIL, *op. cit.* (n. 34), 53 sq. (chap. 4: *Vexillum caeruleum*).

³⁷ Sur ces questions, on se reportera, entre autres, à A. FRASCHETTI e D. PALOMBI, in *LTUR*, IV, 1999, 194 sq., s.v. *Regiones Quattuor* (ainsi qu'à divers articles de l'ouvrage cité n. 35).

³⁸ Pour un autre exemple du même type, voir R. SABLAYROLLES, *art. cit.* (n. 17), 300 (et sa n. 19, à propos d'une communication inédite à Lattes de M. Matter).

³⁹ ENN. Ann. 79-81 Skutsch: expectant, veluti consul quom mittere signum / volt, omnes avidi spectant ad carceris oras / quam mox emittat pictos (pictis?) e faucibus currus. A. CAMERON, op. cit. (n. 1), 57 (et surtout n. 3) et contra J. HUMPHREY, op. cit. (n. 4), 133.

⁴⁰ M. PASTOUREAU, Couleurs, images, symboles (Paris 1989).

introduits plus récemment — nous reviendrons ailleurs sur l'étymologie curieuse de l'adjectif *venetus*.

Un dernier point sur l'origine des couleurs et leur lien éventuel avec une division territoriale qui puisse conduire pour les spectateurs à un processus d'identification: on peut se demander si la petite stèle de marbre du nuntius circi ampli Sextus Vetulenus Lavicanus, publiée par S. Panciera, et datée par lui de la fin du IIe siècle, ne garde pas un écho de cette répartition, à une époque où les factions avaient dépassé depuis longtemps ces distinctions entre quartiers. 41 L'inscription métrique permet de voir que Sextus Vetulenus, mort à quarante-quatre ans, et qui était donc devenu héraut (praeco) du Grand Cirque, avait été auparavant delicium populi, et seul un personnage ayant joué un rôle non pas exceptionnel peut-être, mais en tout cas de premier plan dans ce spectacle sportif, pouvait bénéficier d'une pareille popularité: un simple nuntius ne pouvait mériter une telle épithète, comme le remarque bien S. Panciera. 42 L'image du défunt, que nous voyons sur le bas-relief situé dans une niche au-dessous de l'inscription, confirme son appartenance au monde du cirque. Mais il me semble que son costume est plutôt celui d'un sparsor que celui d'un aurige, contrairement à ce que pense S. Panciera: 43 en effet, il n'arbore pas le typique corset de cuir qui permet d'identifier un cocher romain

⁴¹ S. PANCIERA, "Tra epigrafia e topografia, 1", in *ArchClass*. 22 (1970) 151-163 (= *AE* 1971, 44). L'article est repris aujourd'hui dans S. PANCIERA, *Epigrafi*, epigrafia, epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici (Roma 2006), 173-182.

⁴² *Ibid.*, 155. Je ne vois pas pourquoi CH. ROUECHÉ, *op. cit.* (n. 33), 136, écrit que "the cliché *delicium populi* strongly suggests that he had also a career on the stage" pour en conclure que la réunion des acteurs de la scène et du cirque était déjà en germe avant l'Antiquité tardive. Il suffit de lire MART. 10, 53, 1-2, pour voir que des cochers bénéficiaient aussi de ce "cliché": le célèbre Scorpus, *gloria Circi*, est considéré comme les *deliciae breves* de Rome pour être mort prématurément.

⁴³ Suivi sur ce point par J. Nelis-Clément, art. cit. (n. 9), 288, n. 82, ainsi que par E. Lo Cascio, "Vici, regiones e forme di interazione sociale nella Roma imperiale", in « Rome des quartiers », op. cit. (n. 35), 74: "Lavicanus, un nuntius, e verosimilmente auriga, del Circo Massimo, cui manifestano la loro devozione le regiones VI e VII".

à tout coup, mais une large ceinture comme celle que porte par exemple la statue de marbre du sparsor de Carthage; le fait qu'il tienne un fouet va dans le même sens puisque c'est aussi le cas pour cette même statue par exemple et pour d'autres images de sparsor sur des mosaïques. Or, on doit se rappeler qu'un sparsor jouissait aussi d'un statut envié dans l'univers du cirque, et on doit admettre que ces personnages avaient eux aussi leurs supporters:44 après tout, il n'y a pas que les très grands clubs de football qui aient leur troupe de supporters, mais c'est une réalité constante pour les clubs inférieurs aussi. On toucherait ainsi une nouvelle confirmation de cette sophistication très poussée du sport et du supportérisme romains. Ajoutons enfin que cette carrière à deux étapes, cocher ou plutôt sparsor d'abord, puis nuntius, rappelle celle de ces agitatores qui deviennent ensuite doctor ou dominus de leur faction:45 c'est d'ailleurs encore le cas de beaucoup de footballeurs connus qui sont ensuite recrutés comme entraîneurs ou dirigeants de clubs, et nous donnons cette seule référence au football, mais bien d'autres comparaisons pourraient être faites avec le sportspectacle contemporain.

Toujours est-il que Sextus Vetulenus est présenté dans cette même épitaphe métrique comme l'idole de la sixième et de la septième région (septima quem regio sextaqu(e) amavit idem). Qu'il ait exercé ses talents seulement dans des jeux de quartier (vici) liés à son collège de la Iuventus — plus loin sont évoqués ses coniuvenes et ses sodales — comme le pense S. Panciera, me paraît peu probable: la mention de ce collège n'intervient qu'après la mention du Grand Cirque et à propos de la seule mise en place de l'épitaphe; d'ailleurs, on ne pouvait

⁴⁴ Sur ces différents points, J.-P. THUILLIER, "Agitator ou sparsor? À propos d'une célèbre statue de Carthage", in *CRAI* 143 (1999), 1081-1106.

⁴⁵ Cf. ILS 5296 (M. Aurelius Liber agitator et dominus de la faction verte), ILS 5297 (Cl. Aurelius Polyphemus agitator et dominus de la faction rouge) et ILS 5298 (Aurelius Héraclidès — que nous avons déjà cité — et qui a été successivement agitator de la faction bleue puis doctor de la même (factionis s(upra) s(criptae)), et enfin doctor de la faction verte).

pas organiser de courses de chars dans n'importe quel quartier, comme on le faisait éventuellement pour des épreuves athlétiques. Je pense donc plutôt qu'il s'est fait connaître dans les *ludi* normaux et sur la piste du Grand Cirque (*circus amplus*), comme le montre bien cette dernière expression, avant d'obtenir cette charge de *nuntius*. Reste que la popularité de ces vedettes du cirque pouvait encore garder, de façon marquée, une empreinte locale. Cet attachement de deux quartiers, de deux régions, que nous découvrons encore à la fin du II^e siècle de notre ère pour une gloire sans doute mineure des jeux du cirque, nous donne en tout cas une idée de ce qui a pu exister des siècles plus tôt, quand les quatre couleurs se sont partagé les faveurs de la population de l'*Urbs*.

3.3. La mise en place des factions

Reste donc la question de l'arrivée officielle des factions, pour laquelle nous avons indiqué d'emblée qu'il n'y avait pas de réponse assurée. Les premières attestations certaines de leur existence ne sont pas antérieures au début de notre ère: le cocher Scirtus de la faction blanche a commencé sa carrière avant l'année 13 de notre ère, date de sa première victoire en quadrige (CIL VI 10064 = ILS 5283). On a souvent parlé de l'histoire du cocher Félix des Rouges comme témoignage d'une période plus ancienne, mais on estime plutôt aujourd'hui que cette anecdote nous renvoie à l'époque de Tibère. 46 Quant au chevalier volterran Caecina, il est sans doute à placer à la fin de la République, comme on l'a vu plus haut, mais l'histoire transmise par Pline ne témoigne que de l'existence des couleurs, et non pas de celle de ces entreprises régulièrement constituées.

⁴⁶ G. HORSMANN, Die Wagenlenker der römischen Kaiserzeit. Untersuchungen zu ihrer sozialen Stellung (Stuttgart 1998), 218. Cf. E. RAWSON, art. cit. (n. 25), 8, n. 34. Si les acta dont il est question dans le texte de PLIN. Nat. 7, 186, sont les Acta diurna (ou urbana ou publica) créés par César en 59, et consacrés aux faits remarquables de la ville de Rome, la notice portant sur ces funérailles d'un cocher est révélatrice de l'importance sociale de ces personnages.

J. Humphrey avait supposé que la construction et surtout la rénovation des carceres en 174 avant notre ère pouvaient être liées au nouveau jeu des factions. 47 Comme il serait surprenant qu'aucune source littéraire ne vienne étayer leur existence pendant presque deux siècles, étant donné l'importance de ce sujet pour tous les Romains, et que la perte de l'œuvre de Tite-Live ne suffit pas à tout expliquer, il semble qu'il faille abaisser le plus possible la date de leur apparition: nous pensons après d'autres que le rôle d'Agrippa, en tant qu'édile en 33 avant notre ère, mais aussi dans les années suivantes, a dû être décisif dans la formation de ces entreprises de spectacle, devenues nécessaires avec le développement des ludi circenses. Sans parler de la réorganisation générale de l'Urbs et de son découpage en quatorze régions, Agrippa a aménagé le Grand Cirque, où il a ajouté les deux systèmes qui permettaient de mieux visualiser les tours de piste grâce aux œufs — même si ceux-ci semblaient déjà connus — et aux dauphins.48 Il a aussi transformé le Champ-de-Mars où se trouvaient, pour le point qui nous intéresse, le Trigarium, ce champ de course destiné surtout à l'entraînement des chevaux, ainsi que les écuries, les stabula, à la construction desquelles il n'est peut-être pas étranger. 49 Enfin et surtout, trois inscriptions, dont deux, considérées autrefois comme ligoriennes, sont parfois reconnues aujourd'hui comme authentiques, révèlent la présence active de nombre de ses affranchis, des M. Vipsanii, au sein de deux factions, la rouge apparemment et la bleue.⁵⁰ On peut donc penser que l'action d'Agrippa ne s'est pas limitée, en matière de jeux du cirque, à des constructions comme celles des stabula, mais qu'elle a eu aussi des conséquences administratives avec la mise en place de

48 DIO CASS. 49, 43, 2.

49 J.-M. RODDAZ, Marcus Agrippa (Rome 1984), 288-290.

⁴⁷ J. HUMPHREY, op. cit. (n. 4), 138.

⁵⁰ G. Fabre et J.-M. Roddaz, "Recherches sur la 'familia' de M. Agrippa", in *Athenaeum* 60 (1982), 84-112. Les inscriptions sont *CIL* VI 10046 (= *ILS* 5313), 3051* et 3052* (ces deux dernières étant conservées au musée de Naples). On notera au passage, pour prolonger ce qui a été dit plus haut, que dans cet article beaucoup de définitions de métiers du cirque sont erronées.

ces systèmes plus structurés qu'étaient les factions: celles-ci, dotées d'un dominus, ont alors intégré et même absorbé les

familiae quadrigariae.⁵¹

Ce rôle d'Agrippa et de sa vaste familia d'esclaves et d'affranchis dans les jeux du cirque trouve d'ailleurs un intéressant correspondant avec celui de T. Statilius Taurus pour l'amphithéâtre. Comme l'a bien montré K. Welch, celui-ci construit en 30 avant notre ère, et toujours dans le Champ-de-Mars, le premier amphithéâtre de pierre de l'Urbs. 52 Or, l'épigraphie là encore montre que de nombreux esclaves et affranchis de Statilius Taurus ont dû intervenir dans la construction de cet édifice, et qu'ils ont ensuite été impliqués dans son fonctionnement. Agrippa et Statilius Taurus présentent bien des points communs: ce sont de grands militaires qui ont été parmi les principaux collaborateurs d'Auguste. Et, comme Suétone l'a bien noté, ils ont tous deux contribué à l'embellissement de Rome:⁵³ on peut préciser qu'ils ont fait porter leur action en particulier sur les spectacles, en érigeant des édifices et en favorisant le déroulement des jeux et des munera pour la plus grande satisfaction des habitants. Et si l'on ajoute à ces deux exemples la question des théâtres, on voit que cette période de la fin du Ier siècle est décisive pour tous les grands spectacles publics qui trouvent désormais un cadre architectural et certainement une organisation plus élaborés. Il serait au moins logique que le système pratique et efficace des factions ait été inauguré à ce moment.

La suite de l'histoire voit la montée en puissance de ces factions, sur les plans administratif et financier, et leur extension géographique, qui a pu être rapide dans certaines provinces,

On notera qu'un des affranchis d'Agrippa, M. Vipsanius Eros, est qualifié dans une de ces inscriptions (CIL VI 3052*) d'aurigator: un joli "mot-valise" télescopant les termes auriga et agitator commentés supra. Faut-il penser que ce cocher était "à cheval" entre les deux catégories, qu'il avait obtenu le droit de conduire des ...triges? Ou est-ce révélateur du faux?

⁵² K. WELCH, op. cit. (n. 8), 114-119.

⁵³ SUET. Aug. 29, 4-5 (cf. la fin de ce texte: a Cornelio Balbo theatrum, a Statilio Tauro amphitheatrum, a M. vero Agrippa complura et egregia).

l'apothéose étant atteinte au Ve siècle, quand ces factions absorbent en leur sein la plupart des histriones, les professionnels de la scène et les synodes d'athlètes. On se contentera de relever ici la victoire aux Capitolia de deux agitatores, P. Aelius Gutta Calpurnianus, dont on sait qu'il appartenait à la faction bleue (ILS 5288) et, plus tard, M. Aurelius Liber, dont on sait qu'il appartenait à la faction verte (ILS 5296). Mais je pense pour ma part que cette mention de la faction ne devait pas figurer dans le texte officiel des résultats, étant donné le caractère particulier de ce certamen Capitolinum qui est à distinguer nettement des ludi circenses. Ce sont des inscriptions personnelles, propres aux cochers, des dédicaces ou des palmarès qui nous renseignent sur leur victoire à l'agôn Capitolinus, sur leur qualité de kapitolionica, comme il est dit pour le second de ces agitatores en tout cas.54 On peut imaginer les deux solutions suivantes sur lesquelles je reviendrai ailleurs: ou bien ces cochers ont couru, en cette occasion, pour un riche propriétaire qui voulait mettre toutes les chances de son côté en faisant appel à une vedette du cirque, ou bien ils se sont inscrits eux-mêmes à titre individuel dans cette compétition sacrée.

4. Les alliances

4.1. Les témoignages

Une question qui n'a pas été suffisamment explorée est l'existence d'alliances entre les factions: or, là aussi, la reconnaissance de certains points permet d'éclairer le thème de

⁵⁴ Cette mention figure dans l'inscription de *Teanum Sidicinum*, AE 1979, 155 (un cippe de calcaire). Mais l'éditeur de cette notice a tort de restituer la séquence agitatori fact(ionis) prasin(ae) kapitolioni(cae) et de comprendre que c'est l'écurie des Verts qui a été "victorieuse" aux Capitolia (p. 45); c'est plutôt ...prasin(ae), kapitolioni(cae) qu'il importe de comprendre, ce dernier terme s'appliquant au cocher comme le dit bien M.L. CALDELLI, L'agon Capitolinus. Storia e protagonisti dall'istituzione domizianea al IV secolo (Roma 1993), 80-82, n° 62.

l'organisation. Bien sûr, ces alliances ont souvent été évoquées, et un savant comme A. Cameron ne pouvait les ignorer, étant donné la situation qui est celle de Constantinople pendant plusieurs siècles. Plus que les sources littéraires, ce sont les defixionum tabellae qui nous obligent à mettre en évidence cette réalité.55 Lorsque, sur une même lamelle de plomb, les formules d'exécration visent les cochers et les chevaux de deux couleurs, et de deux couleurs seulement, il est difficile de ne pas conclure que celles-ci étaient unies contre les deux autres couleurs, dont l'une avait plus particulièrement les faveurs de l'auteur de cette malédiction. D'ailleurs, comme l'avait fait remarquer A. Cameron, une de ces defixiones, trouvée à Carthage, est très claire puisqu'elle indique à deux reprises que le cocher bleu Dionysios a pour collègue, pour allié (sunzugos) le cocher vert Protos — d'autres noms de cochers sont cités, qui doivent être dans la même situation.56 C'est la situation en Afrique qui nous offre la meilleure documentation. Pour Hadrumète, nous avons pour les IIe et IIIe siècles dix exemples d'une équipe commune des Bleus et des Rouges, contre les Verts associés aux Blancs. D'autres defixiones ne portent que sur une seule couleur. Pour Carthage, et pour la même période, nous rencontrons deux fois cette même alliance des Bleus et des Rouges, et par trois fois l'alliance surprenante des Bleus et des Verts (c'est l'exemple

Les cochers cherchaient bien sûr à se protéger contre ces malédictions. Un monument funéraire du II^e siècle de notre ère, conservé à Princeton, montre un buste de cocher qui porte un collier avec une amulette ronde, laquelle doit sans doute éloigner le mauvais œil. Cf. E. D'AMBRA, "Racing with Death. Circus Sarcophagi and the Commemoration of Children in Roman Italy", in *Constructions of Childhood in Ancient Greece and Italy*, ed. by A. COHEN and J.B. RUTTER (Princeton 2007), 339-351.

⁵⁶ A. CAMERON, op. cit. (n. 1), 61. Cf. A. AUDOLLENT, Defixionum tabellae (Luteciae Parisiorum 1904), n° 234, l. 24-26, 53-55, et J. TREMEL, Magica agonistica. Fluchtafeln im antiken Sport (Hildesheim 2004), n° 53. Ces deux ouvrages, le second étant évidemment plus complet puisque des découvertes récentes ont été faites à Carthage, fournissent un corpus de defixiones qui permet d'établir des statistiques, et les deux auteurs n'ont pas manqué de souligner cette question des alliances.

cité plus haut). Les autres *defixiones* du cirque carthaginois ne mentionnent qu'une seule couleur. For Pour Rome, les deux lamelles qui mettent en évidence une alliance entre factions sont plus tardives et nous renvoient aux années 400: l'une décrit une équipe formée par les Verts et les Rouges, et l'autre une équipe formée par les Bleus et les Rouges. Ainsi, si cette dernière formation est de loin la plus attestée — et c'est elle que l'opinion commune a retenue — on voit qu'elle n'est pas unique, et qu'on découvre même, à Carthage en tout cas, une équipe inattendue associant Verts et Bleus, qui paraissent pourtant depuis le Ier siècle à Rome jusqu'à Constantinople des adversaires irréductibles. Les *tabellae defixionum* suffiraient à établir que les alliances de factions étaient à géométrie variable.

Si l'on fait exception des sources byzantines, les témoignages littéraires sont discrets, mais Sidoine Apollinaire n'est pas à négliger: son poème 23 contient une des meilleures descriptions, une des plus précises que l'on puisse avoir d'une course de chars romaine, course qui est censée se dérouler un peu avant le milieu du Ve siècle. Lorsque le 'héros' du carmen 23 est monté sur son char pour prendre le départ, Sidoine Apollinaire ajoute: "Ton partenaire (collega tuus) fait de même et en même temps que vous, le camp opposé (pars adversa)" (v. 322-323). Les termes sont explicites — le collega latin évoque bien sûr le grec "sunzugos" que nous avons rencontré dans la defixio carthaginoise — et ils ne laissent aucun doute sur la répartition des chars en deux équipes.⁵⁸ Et pour ce qui est des couleurs, il n'y a guère d'ambiguïté non plus: "Les couleurs brillent, blanc et bleu, vert et rouge (albus vel venetus, virens rubensque)" (v. 324). Si on ne peut exclure l'idée d'une énumération dictée par un impératif qui serait seulement poétique, il semble plus satisfaisant de voir ici

⁵⁷ Est-ce la preuve de l'existence de *missus* opposant seulement deux factions (cf. *infra*)?

⁵⁸ On aurait pu supposer de façon théorique qu'il s'agissait de deux *collegae* d'une même couleur opposée à un camp adverse, lui-même réduit à une seule faction (dans une épreuve *binae*): mais les vers suivants font bien allusion à quatre couleurs.

une alliance des Verts et des Rouges contre les Blancs et les Bleus. Ce qui confirmerait, du point de vue chronologique en tout cas, ce que nous venons de dire à propos d'une *defixio* romaine.

Nous n'insisterons pas sur d'autres documents de nature variée qui ont été mis en avant par A. Cameron.⁵⁹ Outre les sources byzantines que nous laissons ici de côté, celui-ci s'est appuyé sur l'iconographie, en particulier sur le très bel opus sectile de la Basilique de Junius Bassus et sur la célèbre mosaïque aux chevaux de Carthage: sur ce dernier document, ce sont surtout les images des sparsores qui nous donnent des indications, et qui confirment en effet l'alliance des Bleus et des Rouges. 60 A. Cameron rappelle aussi l'anecdote concernant Caligula, fanatique des Verts: si cet empereur avait fait parsemer le cirque de vermillon et de malachite, n'est-ce pas parce qu'il associait dans son soutien de supporter les Rouges et les Verts?⁶¹ On voit tout de suite l'intérêt d'une telle conclusion pour la chronologie, puisqu'on aurait alors là un témoignage très précoce de ces alliances de factions. En attendant de revenir sur cet aspect, nous nous contenterons d'ajouter quelques remarques tirées de documents iconographiques, lesquels ne permettent pas toujours de parvenir à des conclusions assurées: c'est ce qu'on doit dire par exemple de la mosaïque aux quatre cochers vainqueurs de Baccano, qui aurait pu être suggestive puisqu'elle nous montrait l'ensemble des factions (seul un petit détail plaiderait en faveur d'une équipe Rouges-Verts). 62 Mais enfin l'étude des trois mosaïques trouvées à Rome et conservées aujourd'hui à Madrid, et représentant des quadriges vainqueurs, offre un point de vue intéressant. Sur ces tableaux du IIIe siècle, le cocher bleu, accompagné de son sparsor bleu, est

⁵⁹ Op. cit. (n. 1), 61-70.

⁶⁰ J.-P. THUILLIER, "Les factions du cirque sur trois mosaïques de Madrid", in *MEFRA* 115 (2003), 309, n. 33.

⁶¹ SUET. Cal. 18, 5: Edidit et circenses... et quosdam praecipuos, minio et chrysocolla constrato circo...

⁶² G. BECATTI e M.P. TAMBELLA, *Mosaici antichi in Italia. Regione settima, Baccano: Villa romana* (Roma 1970), 71-79, pl. 22-25. Cf. J.-P. THUILLIER, *art. cit.* (n. 44), 1095, n. 29.

flanqué d'un employé des Rouges; le cocher rouge, accompagné d'un autre employé rouge, est salué par un *sparsor* bleu; enfin, l'*agitator* vert est flanqué d'un employé de la faction des Blancs. Le quatrième tableau manque à l'appel mais on peut bien supposer que le cocher blanc était escorté par exemple d'un *sparsor* vert. Il est clair qu'ici on a mis en lumière l'alliance des Bleus et de Rouges face aux Verts unis aux Blancs.⁶³ Ce sont encore ces mêmes équipes que met en évidence une mosaïque de Volubilis (IIe-IIIe siècle) montrant des biges tirés par des volatiles.⁶⁴ En-dehors des mosaïques, des peintures de Mérida (Maison de la calle Suarez Somonte), datées du milieu du IVe siècle, nous montrent un cocher bleu aux manches rouges et un cocher blanc aux manches vertes, illustrant par là les mêmes équipes que sur les mosaïques précédentes.⁶⁵

4.2. Bataille autour d'un ad

Reste enfin le fameux palmarès de Dioclès. A. Cameron avait, après d'autres, attiré l'attention sur un détail assez intrigant⁶⁶ dans l'énumération des victoires de ce cocher qui avait couru successivement pour les Blancs, pour les Verts et pour les Rouges, faction dont il était devenu *l'agitator primus*. Dioclès, victorieux 1462 fois, affirme en effet avoir remporté en quadrige 91 victoires *ad albatum*, et 10 *ad venetum* (donc aucune *ad prasinum*) — et il ajoute même qu'en bige (soit au début de sa carrière), il en a remporté une *ad albatum* et deux *ad prasinum*. Cette

⁶³ J.-P. THUILLIER, *art. cit.* (n. 60), 306-309; pour une représentation figurée en couleurs, voir le catalogue *Mosaico Romano del Mediterráneo* (Madrid 2001), 82-86.

⁶⁴ R. THOUVENOT, "Mosaïque de *Volubilis* représentant une course de chars", in *CRAI* 98 (1954), 344-348. ID., *Maisons de Volubilis. Le Palais dit de Gordien et la Maison à la mosaïque de Vénus* (Rabat 1958), 66-69, pl. XVI,1.

⁶⁵ Voir *Le cirque et les courses de chars, op. cit.* (n. 6), pl. VI et VII; T. NOGALES BASARRATE y J.M. ALVAREZ MARTINEZ, "Espectaculos circenses en Augusta Emerita. Documentos para su estudio", in *El circo en Hispania romana. Museo Nacional de Arte Romano, Mérida 2001* (Madrid 2001), 224-226, fig. 5-6, parlent, à tort selon moi, de la faction verte.

⁶⁶ Op. cit. (n. 1), 63-64.

expression avec ad pose un problème compliqué. Laissons de côté diverses interprétations anciennes, en particulier celle de L. Friedländer, qui se heurtent à de multiples objections: il est invraisemblable en effet qu'il ait pu y avoir plus de cent victoires ex æquo, plus de cent dead heat au cours de cette carrière. Aussi A. Cameron avait-il émis la suggestion intéressante que ce ad pouvait indiquer une alliance en quadrige avec les factions blanche et bleue. On pourrait traduire en français ce ad par "pour": Dioclès, tout en courant sous et pour une autre couleur, la sienne, la rouge, aurait gagné en même temps 91 fois pour les Blancs et 10 fois pour les Bleus. Cette remarque venait corroborer la thèse d'A. Cameron qui voit une continuité dans le fonctionnement des factions depuis le Haut-Empire jusqu'aux temps byzantins. Mais il y a un curieux lapsus dans le raisonnement de ce savant: après être parti des bons chiffres, il note ensuite une prépondérance de telles victoires avec les Bleus, alors que les victoires ad venetum ne sont que de 10, contre 91 ad albatum! Et de conclure à un "regular pairing in his day" des Rouges et des Bleus, ce que ne montre évidemment pas l'inscription.

Je me demande en fait si toutes les victoires *ad prasinum* (pour les Verts), remportées en tant que cocher rouge (1462-101 = 1361), ne sont pas sous-entendues dans ce palmarès parce qu'évidentes: c'est l'alliance des Verts et des Rouges qui aurait alors été la règle, en tout cas à partir de 132, date du transfert de Dioclès chez les Rouges. Mais il en aurait été autrement dans les années précédentes, quand il était lui-même blanc ou vert, ce qui explique que Dioclès ait aussi pu gagner "pour les Blancs" (alors qu'il existait une alliance Blancs-Verts?) et "pour les Bleus" (alors qu'il existait une alliance Bleus-Rouges à cette époque): ce qui expliquerait qu'il ait pu alors être transféré des Verts aux Rouges. Il est une autre objection, formulée par R. Sablay-rolles, qui doit être rejetée: "pourquoi," nous dit-il, "alors qu'il ne mentionne que trois victoires en bige, les seules primées, Dioclès

⁶⁷ La possibilité d'un transfert paraît en effet plus normale entre concurrents qu'entre alliés.

évoquerait-il justement celles où il était allié à d'autres écuries?"⁶⁸ Mais c'est que **toutes** les courses se faisaient sous cette forme d'alliance entre factions, et on ne voit pas pourquoi les courses de biges auraient échappé à cette règle: ces trois victoires sont signalées dans ce palmarès uniquement parce que dotées d'un prix de mille sesterces, les autres victoires en bige étant volontairement oubliées par ce grand champion qui ne se targuait que de ses succès sur des quadriges.

Mais R. Sablayrolles a présenté une nouvelle hypothèse des plus séduisantes pour expliquer à son tour ce fameux ad. Pour lui, comme l'avait déjà reconnu A. Cameron, le sens normal serait plutôt celui d'adversus: et l'accusatif singulier qui suit la préposition impliquerait — mais c'est là plus difficile à accepter en latin⁶⁹ — qu'on ait affaire à un (seul) cocher blanc ou bleu. Pour lui, "ces courses étaient des défis lancés de factio à factio avec seulement deux cochers dans l'arène, les meilleurs... Dioclès aurait remporté 3 défis en bige... et 101 en quadrige". 70 On peut certes se demander comment de telles courses prenaient place dans le programme officiel des jeux, déjà très chargé, et comment les autres factions réagissaient à cette occasion, puisqu'elles se voyaient en quelque sorte mises à l'écart. Mais admettons que ces courses pouvaient être en sus, rajoutées au programme complet, et il faut reconnaître que cette hypothèse a quelque chose de très satisfaisant. D'autant que nous pouvons trouver une réponse à l'objection que R. Sablayrolles se fait à luimême: "Étonnante, dans cette hypothèse, est l'absence de défi lancé aux Verts quand Dioclès était le primus agitator de la factio russata". 71 En effet, si les Verts et les Rouges étaient alliés quand Dioclès a conduit les quadriges pour ces derniers, il n'avait

⁶⁸ R. Sablayrolles, art. cit. (n. 17), 295-304 (la citation p. 296).

⁶⁹ On doit plutôt rétablir ici un *gregem (ad albatum gregem)* qui de fait est facile à sous-entendre dans ce type de palmarès que le public décrypte allègrement.

⁷⁰ Op. cit. (n. 1), 296. Et c'est là qu'on pourrait tirer argument de ces defixiones ne mettant en cause qu'une seule couleur.

⁷¹ Op. cit. (n. 1), 296.

aucune raison de lancer des défis aux premiers qui étaient ses partenaires, ses *collegae*, comme l'écrira Sidoine Apollinaire.

Quelle que soit la bonne explication pour comprendre l'expression ad albatum et les autres du même type, que ce soit celle d'A. Cameron ou celle de R. Sablayrolles, ces deux savants ont cependant sous-estimé l'importance du phénomène des alliances entre factions, et cela dès la première moitié du IIe siècle: il ne s'agit pas de "courses exceptionnelles" mais c'était déjà, comme dans l'Antiquité tardive, la réalité normale, la règle des courses, et c'est cela qui éclaire ce texte épigraphique.⁷² Si les défis imaginés avec perspicacité restaient eux exceptionnels — c'était finalement une simple variante des épreuves singulae — c'est encore l'alliance normale, l'association régulière et permanente des factions qui justifie le palmarès indiqué, et l'absence de la prasina dans ces défis. Seconde conséquence de notre analyse, c'était alors à Rome en tout cas l'alliance des Verts et des Rouges: quoi d'étonnant à cela, puisque nous avons déjà rencontré ce phénomène plus haut, pour des périodes diverses? Il est évident, encore une fois, que ces alliances n'étaient pas très stables, et que les domini factionum avaient sans doute une grande latitude en ce domaine: des raisons financières, politiques, sportives, et pourquoi pas personnelles pouvaient conduire à la désunion, à la dissolution d'une alliance existante et par suite à la création de nouvelles équipes, sans oublier que les succursales provinciales jouissaient sans doute sur ce point d'une certaine autonomie.

4.3. Sur quelques ambiguïtés

S'il nous paraît important d'insister sur ce phénomène, il nous faut aussi reconnaître que subsistent des interrogations, des ambiguïtés, et qu'il est même une contradiction dans la hiérarchie

⁷² En fait, sur ce point, A. Cameron n'a pas poussé assez loin sa propre théorie qui voit les factions du Haut-Empire présenter déjà des traits qu'on a long-temps cru réservés à la période tardive et même byzantine.

des factions généralement reconnue. Passons sur une question qui est un peu anecdotique. Sous Domitien, deux factions ont été ajoutées à la bande des quatre, la Pourpre et la Dorée, qui, du point de vue de la gamme des couleurs, venaient redoubler la rouge et la blanche:⁷³ ont-elles alors formé une troisième équipe, ou ont-elles été ajoutées aux deux existantes? C'est peut-être d'ailleurs la difficulté, la complexité engendrée par cette nouvelle situation, l'exaspération des rivalités et l'impossibilité de bien contrôler le comportement de chacun qui ont conduit à une disparition rapide de ces deux greges supplémentaires. En ce qui concerne les ambiguïtés de ce système, il faut partir de l'affaire bien connue de la grève des factions sous le règne de Néron - c'est encore un trait qui rapproche ce monde des circenses romains du sport professionnel contemporain, lequel a en effet connu de la même façon, aux États-Unis et en Europe, plusieurs bras-de-fer opposant, pour des raisons financières, joueurs, clubs et ligues nationales de football, de basket ou de base-ball. En 54 de notre ère, le préteur A. Fabricius Veiento doit affronter la fronde des domini, des directeurs de factions qui trouvent que le nombre des courses de chaque journée et donc les sommes d'argent proposées par le magistrat pour ces jeux sont insuffisants, et qui en conséquence n'engageront pas leurs chars, leurs chevaux et leurs cochers.⁷⁴ A. Fabricius menace alors de faire courir des chars attelés à des chiens (après tout, les mosaïques, comme à Piazza Armerina, ou des reliefs sur pierre montrent souvent des chars de fantaisie attelés à différents animaux, à des volatiles, etc.). Les Blancs et les Rouges rentrent dans le rang, cependant que les Verts et les Bleus étaient prêts à prolonger cette crise, finalement résolue sur intervention personnelle de Néron.

⁷³ SUET. Dom. 7, 1.

⁷⁴ DIO CASS. 61, 6, 2-3 et SUET. Nero 22, 3 (ne dominis quidem iam factionum dignantibus nisi ad totius diei cursum greges ducere). R. SABLAYROLLES, art. cit. (n. 17), 299, confond manifestement cette affaire avec celle (SUET. Nero 5, 2) qui voit le père de Néron, Cn. Domitius, tenter de ne pas verser aux cochers le prix des courses — confusion qui vient du fait que dans les deux cas les chefs de factions protestent (querentibus dominis factionum).

Il y a là un problème pour ceux qui considèrent souvent que Bleus et Rouges étaient alliés comme l'étaient de leur côté Blancs et Verts. Deux solutions s'offrent à nous. La première est de conclure qu'il n'y avait pas encore d'alliance à cette époque — mais alors ce qui a été supposé plus haut pour le temps de Caligula ne tient pas non plus.⁷⁵ Si les factions n'existaient pas depuis très longtemps, on comprend que le système plus sophistiqué de deux équipes ait attendu un certain temps avant de se mettre en place: un tel système impliquait en effet des accords complexes, entre autres sportifs et financiers, et l'étude de tactiques nouvelles conduisant à la victoire du char d'une des couleurs unies dans la course. La seconde solution, au premier abord surprenante, serait d'admettre que Bleus et Verts étaient alors alliés: cela se passait au début du règne de Néron, et l'opposition quasiirréductible entre ces deux couleurs aurait pu se développer seulement après ce milieu du Ier siècle. D'ailleurs, nous avons rencontré un exemple de cette équipe "contre-nature" à Carthage.

Cette même affaire de Fabricius Veiento a aussi été utilisée, par exemple par A. Cameron, pour illustrer la question de la hiérarchie entre les factions. Si les Bleus et les Verts peuvent résister plus longtemps à la politique du magistrat de 54, editor des ludi circenses, c'est parce qu'ils avaient déjà les reins plus solides, et on aurait vu dès cette époque les prémisses d'une domination qui devait les conduire à faire des Rouges et des Blancs, dans le cirque byzantin, des équipiers inférieurs. Ainsi s'expliquerait que les empereurs n'aient jamais été que partisans des Verts ou des Bleus, ou encore que sur les defixiones les Bleus ou les Verts soient toujours

⁷⁶ Op. cit. (n. 1), 72.

On a envisagé pour Caligula une alliance Verts-Rouges qui pose le même problème: pourquoi les Rouges se seraient-ils alors désolidarisés de leur partenaire? Ou faut-il imaginer à ce moment une phase de transition, de recomposition des alliances? On a bien l'impression que les choses ont été assez flottantes pendant longtemps.

cités en premier; d'autres arguments allant dans le même sens, et empruntés en particulier aux sources littéraires, peuvent être avancés.⁷⁷ Cette suprématie des deux factions bleue et verte est même un des lieux communs les plus souvent énoncés à propos des jeux du cirque, à côté de l'alliance Bleus-Rouges.⁷⁸

L'examen de la carrière des cochers blancs semble confirmer ce fait. En premier lieu, si l'on s'appuie sur la prosopographie des cochers établie par G. Horsmann — et cette liste de 223 numéros est évidemment fiable en dépit de quelques oublis on s'aperçoit que, pour plus de la moitié d'entre eux, l'appartenance à une couleur ne peut être établie, mais que pour les autres, une bonne centaine, le nombre des cochers blancs est nettement inférieur à celui des autres factions: moins d'une quinzaine de Blancs connus contre une trentaine de Rouges et de Bleus et une quarantaine de Verts. Et surtout, on ne trouve finalement aucune carrière exceptionnelle de cocher des Blancs: le cas de Scirtus (Horsmann n° 185) est révélateur, lui qui n'a gagné que sept fois sur des quadriges en l'espace de treize ans, de 13 à 25 de notre ère! De surcroît, ces sept victoires sont acquises au cours des cinq premières années de sa carrière: il ne gagne plus une seule fois pendant les huit dernières années, et on comprend bien que dans ces conditions il n'ait pas été

⁷⁷ A. CAMERON, *op. cit.* (n. 1), 54 sq.; J. TREMEL, *op. cit.* (n. 56), 74. Dans les textes littéraires de la fin du I^{er} siècle (Martial, Juvénal, qui d'ailleurs sait aussi parler des Rouges) faut-il voir cette opposition des Bleus et des Verts comme une sorte de simple topos, lié au fait que leur antagonisme, devenu très marqué, était en quelque sorte proverbial?

⁷⁸ Du point de vue archéologique, force est de reconnaître aussi que sur certains "petits" documents comme les médaillons d'applique de la vallée du Rhône, les inscriptions acclamatoires ne se rapportent qu'aux Bleus et aux Verts: A. DESBAT, "Les représentations du cirque dans les céramiques", in *Le cirque et les courses de chars, op. cit.* (n. 6), 78, 226-227. Ces images, trouvées sur des produits "dérivés" ou non, révèlent bien au passage que la popularité était non seulement celle des cochers-vedettes, mais aussi celle des factions dans leur ensemble: cf. par exemple encore cette bague en bronze et or, trouvée à Pommeroeul, et sur laquelle on peut voir un quadrige accompagné de la légende *PRA(sina)* (AE 2008, 914).

transféré dans une autre faction.⁷⁹ Quant aux cochers qui sont passés par les quatre factions et qui illustrent bien cette pratique des transferts, ils ne terminent jamais chez les Albati, et ce n'est pas sous cette couleur qu'ils ont remporté la plupart de leurs succès: on le voit bien par les palmarès de M. Aurelius Mollicius Tatianus (Horsmann n° 134) et de M. Aurelius Polynices Macarius (Horsmann n° 162) qui, s'ils indiquent la faction blanche en dernier, montrent aussi que la plupart des victoires ont été remportés chez les Rouges. La factio russata a été leur dernière faction, et c'est évidemment un "cursus" inverse qui a été adopté dans ces deux inscriptions. Enfin, parmi ses concurrents, tous des vedettes incontestables du Circus Maximus, que Dioclès se vante d'avoir surpassé d'une façon ou d'une autre, on trouve des cochers de sa propre faction rouge (Térès, Thallus), des cochers de la prasina (Fortunatus, Pompeius Musclosus), des cochers de la veneta (Communis, Venustus, Epaphroditus), mais pas le moindre cocher courant pour la factio albata. Ce faisceau de remarques peut difficilement relever du seul hasard.

Soit pour les Blancs. Mais, d'après les exemples que nous venons de donner, on voit bien que les Rouges ne rentrent pas dans le même schéma d'infériorité. Et surtout, comment expliquer la carrière d'un Dioclès qui finit son parcours des plus glorieux chez les Rouges et y passe même quatorze ans? Nous citons une fois de plus Dioclès parce que son palmarès est le plus long et le plus détaillé, mais les exemples, déjà indiqués ou non, d'autres cochers rouges (Félix, à une époque haute, Polynicès, Musclosus l'Étrusque, Thallus, Térès — on pourrait aussi citer le Polydus de la mosaïque de Trèves) qui ont été aussi des stars ne manquent pas. 80 Bien mieux, Dioclès en 132,

⁷⁹ Le fait qu'il ait été *R(evocatus)* une fois en 19 et en 23 pourrait paraître curieux: faut-il comprendre qu'il a gagné (ou qu'il aurait gagné) l'épreuve annu-lée et recourue? Est-ce une façon de se mettre en avant en dépit de l'absence de victoire officielle?

⁸⁰ On se reportera à la prosopographie des cochers établie par G. HORS-MANN, *op. cit.* (n. 46), 171-306.

alors qu'il a déjà dix ans d'expérience en quadrige, quitte les Verts, autrement dit un des deux clubs dominants, pour les Rouges, un club "secondaire". Dans quel sport imagine-t-on qu'une vedette, au mieux de sa forme, abandonne les sommets pour poursuivre son parcours dans un club inférieur? C'est là une situation qui ne se produit qu'en fin de carrière, un peu avant la retraite définitive. Il faudrait supposer qu'il aurait connu un creux, une baisse de forme chez les Verts, mais sa réussite éclatante chez les Rouges aurait dû alors le propulser de nouveau quelque temps après, par exemple chez les Bleus, autre club de Ligue 1, si l'on ose ainsi s'exprimer! A. Cameron suppose que cette supériorité des Verts et des Bleus concerne surtout les clubs de supporters:81 mais là encore comment accepter l'idée qu'une grande vedette ne porte pas les couleurs adulées par la foule, et les empereurs?82 Et même s'il y a eu, dans ces années 132-146, une alliance Verts-Rouges, comme je l'ai supposé plus haut, il semble incompréhensible que Dioclès ait pu rester dans la branche mineure de cette équipe. En résumé, le succès et la gloire de plusieurs cochers appartenant à la faction rouge interdisent de penser qu'il y ait eu, au Haut-Empire en tout cas, une hiérarchie entre les couleurs qui aurait fait de la russata un club secondaire.83 Autant sur la question des alliances entre factions, nous aurions tendance à aller audelà des conclusions d'A. Cameron, en acceptant quant à nous l'idée d'une alliance régulière et normale dès le Haut-Empire, autant il nous semble que l'existence d'une hiérarchie entre les équipes doit être remise en question pour cette même époque. Tous les témoignages ne vont pas dans le même sens, et on ne saurait se satisfaire d'un schéma trop simpliste.

⁸¹ Op. cit. (n. 1), 55-56.

⁸² Et le cas du cocher rouge Félix (PLIN. *Nat.* 7, 186) montre bien que les supporters de cette faction n'étaient pas moins passionnés que ceux des Bleus et des Verts.

⁸³ Et du coup, pour en revenir à une hypothèse soulevée plus haut, si les Rouges étaient aussi puissants à ce moment, une alliance Bleus-Verts n'a plus rien de choquant.

5. Conclusion

Nous pouvons donc aboutir à une assez bonne connaissance de certaines réalités du cirque romain, même si nous avons encore des lacunes importantes, comme l'a révélé notre interrogation finale sur la date d'apparition des factions en tant qu'entreprises solidement constituées, et cela en dépit d'une documentation assez étoffée sur les plans littéraire, épigraphique, archéologique et iconographique. Ces lacunes sont également fortes pour ce qui concerne les aspects financiers.84 Certes, les palmarès comme celui de Dioclès nous apportent des renseignements précieux sur les sommes qui étaient en jeu lors des ludi circenses, mais ils ne nous livrent pas pour autant les détails du circuit de l'argent engagé dans ces affaires. " ... toutes les sources sont muettes sur la formidable organisation financière et administrative des factiones, que l'on devine derrière les cochers", note très justement R. Sablayrolles. 85 Nous voudrions terminer cet exposé par quelques réflexions à ce sujet. Et, comme nous avons commencé avec Dioclès, c'est encore avec lui que nous finirons.

Dioclès a donc gagné, en vingt-quatre années de carrière, en fait comme *agitator* aux guides d'un quadrige, 35 863 120 sesterces: comment faut-il le comprendre? R. Sablayrolles semble penser que tout cet argent allait au cocher, et cela l'amène à faire des comparaisons sur la richesse fabuleuse de ce Lusitanien d'origine: "plus de 35 fois le cens minimum pour accéder à la condition sénatoriale". Et si l'on compte annuellement, cela fait dans les bonnes années deux millions de sesterces soit

⁸⁴ Cette remarque ne vaut pas que pour les factions et il en est de même pour les sodalités chargées des spectacles de chasse en Afrique: voir la mise au point récente de C. VISMARA, "Amphitheatralia africana", in *AntAfr* 43 (2007), 125-129.

⁸⁵ Art. cit. (n. 17), 298-299.

⁸⁶ *Ibid.*, 298: la comparaison avec le personnage appelé Titus dans le *Satiricon*, 45, est formulée de façon un peu inexacte ("le même pactole que celui que lègue à son fils Titus, protecteur du *centonarius* Echion") puisque c'est en fait ce Titus qui reçoit de son père en héritage trente millions.

"dix fois plus que le salaire des plus grands procurateurs équestres de l'époque".87 Chiffres astronomiques assurément mais cet argent allait-il entièrement dans la bourse de Dioclès? Plusieurs chercheurs ont estimé en effet que cet argent était partagé entre le cocher et son club, sa faction.⁸⁸ On peut penser que l'agitator ne touchait qu'un pourcentage sur ces gains, pourcentage qui pouvait croître évidemment avec sa réputation, sa célébrité, ces gains s'ajoutant peut-être à un salaire fixe: les domini devaient tout faire pour garder leurs vedettes, avaient donc tout intérêt à bien les rémunérer, ce qui n'empêchait pas les transferts à la suite certainement d'une surenchère du dominus d'une autre couleur. Le même type de problème se pose aussi pour les rapports du gladiateur et de son laniste, ou pour ceux du venator et de sa sodalité africaine. 89 Nous connaissons tout cela parfaitement aujourd'hui, et le terme de "mercato" qui est employé au football lors de certaines phases de transfert des joueurs en tout cas est plus que révélateur des pratiques financières en vigueur!90

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ainsi E. RAWSON, art. cit. (n. 25), 12 (et n. 50).

⁸⁹ On peut d'ailleurs s'interroger sur les relations entre sodalités et factions dans les provinces romaines d'Afrique, en tout cas à partir d'une certaine date. Plusieurs mosaïques montrent en effet des rapprochements entre ces deux structures, pour ne pas dire une absorption de l'une par l'autre: on voit par exemple des chevaux (cheval marqué pra(sina) à Cherchell) ou des cochers (cocher bleu à Dougga) entourés de tiges de millet ou de feuilles de lierre qui appartiennent à la signalétique des sodalités, comme A. Beschaouch l'a bien montré. Et un pavement de Tébessa, comportant l'inscription Fortuna Redux, montre un athlète vainqueur à côté des symboles des Telegenii (croissant sur hampe, millet): ainsi, les deux composantes, hippique et athlétique, des ludi circenses seraient aussi liées aux sodalités. Dans son abondante production sur le sujet, voir par exemple A. BESCHAOUCH, "Que savons-nous des sodalités africo-romaines?", in CRAI 150 (2006), 1401-1417 (où l'auteur indique que ces sodalités ont aussi étendu leur influence sur les ludi scaenici). Voir aussi, à propos de la mosaïque aux chevaux de Carthage où l'on retrouverait les symboles des Taurisci, J.-P. LAPORTE, "Sousse: la domus de Sorothus et ses mosaïques", in CRAI 150 (2006), 1327-1392.

⁹⁰ Lors de ce "mercato", il y a souvent une double négociation financière qui renvoie au sujet que nous abordons: la première entre les clubs pour fixer le montant du transfert, la seconde entre le joueur et son futur club à propos de son nouveau salaire.

Il est très difficile de trancher entre les deux options que nous venons de rappeler. En faveur de la thèse du partage des gains, on fera encore un rapprochement: aujourd'hui, le programme des courses hippiques, à Longchamp, Chantilly ou ailleurs, indique toujours les gains remportés par chaque cheval; c'est un indice pour les parieurs qui peuvent ainsi apprécier la valeur des différents partants. On conviendra que ce n'est pas pour autant le cheval qui garde ces sommes pour s'acheter son avoine.91 Cet argent va d'abord au propriétaire, mais aussi au jockey ou au driver, à l'entraîneur, et le cheval brillant finit aussi par en profiter, car son conditor doit le soigner tout particulièrement! Et s'il n'y avait pas partage de ces gains dans le cirque de Rome, cela voudrait dire qu'en plus de l'argent des praemia (pura et maiora) destinés aux seuls cochers, les factions devaient aussi recevoir des magistrats, du préteur, des sommes très importantes pour engager dans les prochains jeux chars, chevaux et personnel de piste. Ce qui n'est pas impossible mais gonfle sérieusement les dépenses. Et, s'agissant de ce personnel des factions, comment concevoir le salaire de ceux qui, comme les hortatores ou les sparsores, ou comme les cochers de la même couleur dans les courses binae ou ternae, étaient directement engagés dans le déroulement des courses et avaient toute leur part dans la victoire ou la défaite de leur couleur. Sans parler des cochers des couleurs alliées qui contribuaient aussi au succès éventuel de l'équipe? On imagine mal comment tous ces acteurs de la course, qui prenaient des risques considérables, n'auraient pas été directement intéressés aux prix remportés et n'auraient pas bénéficié d'une sorte de "participation aux résultats", comme cela peut exister pour les employés d'une entreprise moderne.

En faveur de l'autre thèse, celle de gains empochés intégralement par le cocher vedette, on rappellera les protestations des

⁹¹ Très symbolique à cet égard est la présence, à côté des chevaux vainqueurs, sur de nombreux documents, d'un *modius* rempli d'*aurei*, qui remplace la ration d'avoine: cf. par exemple N. DUVAL, "Les prix du cirque dans l'Antiquité tardive", in *Le cirque et les courses de chars, op. cit.* (n. 6), 137-138.

DISCUSSION

M.L. Caldelli: La questione delle factiones nei Capitolia mi chiama in causa. Come è noto, sappiamo da Svetonio che l'agone Capitolino era triplex e dunque prevedeva una sezione equestre. Le uniche altre due testimonianze che abbiamo al riguardo sono le iscrizioni di due agitatores, Gutta Calpurnianus e M. Aurelius Liber, legati rispettivamente ai Blu e ai Verdi. Troppo poco per avere certezze. Nel mio lavoro del '93 suggerivo l'ipotesi di un coinvolgimento delle factiones, contrario al modello greco, perché pensavo che nell'organizzazione della manifestazione romana sarebbe stato possibile utilizzare una infrastruttura preesistente (e, a Roma, la presenza delle factiones è molto forte). Ma si tratta solo di una ipotesi, nella consapevolezza della anomalia. L'assenza di documenti relativi alla sezione ippica, negli altri agoni occidentali di stampo greco (con l'esclusione dei Sebasta), non aiuta. È vero d'altra parte che nei Sebasta la presenza della prova del cavallo montato (keles) dovrebbe orientare, anche per l'agone romano, nella direzione del modello greco.

J.-P. Thuillier: Je crois précisément qu'on ne pouvait se passer des cochers des factions, et cela même dans le programme hippique des certamina graeca de Rome, dans la mesure où, à cette époque, ils étaient les seuls techniciens à avoir une expérience sportive suffisante. En revanche, il me paraît impossible que les factions elles-mêmes, en tant qu'entreprises de spectacle, aient pu être admises officiellement dans ce type de concours: c'est pourquoi j'ai suggéré les deux hypothèses présentées plus haut (participation individuelle ou en tant qu'employé d'un propriétaire individuel), qui permettent de comprendre comment des agitatores appartenant aux factions ont

pu être vainqueurs dans une épreuve des *Capitolia*, sans que leurs couleurs aient été réellement partie prenante dans le déroulement de la course équestre et la récompense finale.

- C. Kokkinia: You have, I believe convincingly, argued that the alliances that are known to have existed among the factions may have been permanent ones. I wonder what effects alliances (whether permanent or temporary) might have had on the course of a race? More generally, do we know something about the consequences of alliances between factions for the mounting of games?
- J.-P. Thuillier: Il est clair que, lorsque deux factions étaient alliées, cela avait des conséquences sur le déroulement même de la course, tel char des Rouges venant par exemple gêner par sa course oblique, bien attestée par les textes, celui des Blancs ou des Verts pour favoriser la victoire du cocher bleu, primus agitator de sa faction. Par ailleurs, même si nous n'avons aucun document à ce sujet, il est certain que des questions financières se posaient et que la faction alliée qui n'avait pas gagné mais qui avait contribué à la victoire devait obtenir sa part du praemium (mais quelle part?): des divergences sur ce point pouvaient sans doute conduire à un renversement d'alliance. Enfin, et pour se limiter à ce dernier point, il va de soi que des factions formant une équipe avaient un poids plus important vis-à-vis d'un magistrat editor, comme on le voit bien dans l'épisode relaté par Suétone et Dion Cassius.
- G. Chamberland: Pour faire suite à votre excellente communication, j'aimerais faire quelques remarques sur les jeux du cirque ailleurs qu'à Rome. L'absence de cirques monumentaux et de témoignages épigraphiques dans des régions entières, telles les provinces danubiennes et même la plus grande partie de l'Italie, indique qu'une proportion importante des habitants de l'Empire n'ont que rarement ou peut-être même jamais assisté aux jeux du cirque. Évidemment, la découverte récente,

poètes satiriques comme Juvénal (7, 112-113) ou Martial (10, 74) qui s'indignent des sommes scandaleuses gagnées par ces cochers qui sont pourtant gens de peu, et de peu de culture: pour Juvénal, tel cocher des Rouges (encore les Rouges!) gagne autant que cent avoués, pour Martial, le cocher Scorpus rafle en une heure quinze bourses d'or. Oui, il y a là toute l'exagération normale chez un satirique, mais cette indignation recouvre bien une réalité. On peut certes interpréter de diverses façons le don de deux millions de sesterces accordé par Caligula à Eutychus, agitator de la faction verte, mais ce chiffre nous donne une bonne idée du train de vie de ces personnages. 92 Et puisque nous avons mis en avant le caractère plus que contemporain de ces sports romains, on ne peut que constater que les footballeurs et autres sportifs professionnels — mais c'est vrai aussi de certains acteurs de cinéma ou de chanteurs — gagnent aujourd'hui des fortunes qui ne peuvent même pas être comparées aux salaires les plus élevés des gens 'normaux', si on fait exception de quelques dirigeants de multinationales: en 2010, les gains du golfeur Tiger Woods dépassent le milliard de dollars, mais 86% de cette somme sont d'origine publicitaire. Les nombreux commentaires des intellectuels suscités de nos jours par ces débordements rappellent les propos des écrivains de la Rome antique. Nous avons nous-mêmes quelques difficultés non seulement à admettre mais même à réaliser pleinement les sommes fantastiques empochées par les vedettes du sport et de l'écran: pourquoi alors n'y aurait-il pas eu pareille disproportion entre les gains d'un Dioclès et ceux d'un procurateur équestre, au IIe siècle de notre ère?

L'anecdote que nous a transmise Suétone à propos du père de Néron nous fournira notre conclusion. ⁹³ Cn. Domitius, qui appartenait à une famille manifestement passionnée par les chevaux de course, avait tenté, en tant que préteur, de ne pas

⁹² SUET. Cal. 55, 7.

⁹³ SUET. Nero 5, 2. Sur ce point, voir aussi J. NELIS-CLÉMENT, art. cit. (n. 9), 274-275 (et n. 35).

verser leurs prix aux cochers vainqueurs:94 ce qui semble indiquer que ceux-ci recevaient habituellement leur argent au cirque même; et on voit aussi Claude compter en public les aurei qu'il va distribuer aux gladiateurs. 95 Mais la protestation vient ensuite des domini des factions qui exigent que dorénavant ces prix soient bien versés directement après la course: et divers documents agonistiques, concernant différents spectacles sportifs ou non, semblent montrer qu'on était très attentif à cette question. Ce n'est pas un hasard si les sacs d'argent apparaissent souvent en très bonne place comme sur les mosaïques de Piazza Armerina ou de Baten Zammour. Il ne s'agissait pas seulement pour des magistrats ou des évergètes de promettre des prix, encore fallait-il payer comptant et rapidement les concurrents. On voit en tout cas, par l'affaire du père de Néron, que toute la faction était concernée par la victoire d'un des siens et son résultat financier. Mais était-ce parce qu'on partageait ce bénéfice à plusieurs ou parce que les directeurs des écuries voulaient protéger leurs cochers vedettes et leur prouver qu'ils étaient choyés dans la dite faction, et qu'ils n'avaient donc pas intérêt à la quitter? L'interrogation demeure.

95 SUET. Claud. 21.

⁹⁴ La question semble bien dépasser la seule personnalité du père de Néron et avoir concerné d'autres spectacles, comme le montrent les lettres d'Hadrien récemment publiées: l'empereur, qui a rencontré les athlètes et les artistes à Naples en 134, à l'occasion des Sebasta, insiste en effet sur le fait que, lors des agônes, l'argent des prix, enfermé dans une bourse la veille des épreuves, doit être exposé publiquement à côté des couronnes, et que ces prix doivent être versés sur-le-champ aux vainqueurs (sans parler d'autres subterfuges des organisateurs relevés par Hadrien). Voir W.J. SLATER, "Hadrian's Letters to the Athletes and Dionysiac Artists Concerning Arrangements for the 'Circuit' of Games", in JRA 21 (2008), 610-620 (et surtout 617-618), ainsi que J.-Y. STRASSER, "'Qu'on fouette les concurrents...' À propos des lettres d'Hadrien retrouvées à Alexandrie de Troade", in REG 123 (2010), 585-622 (et surtout 596).

que vous avez d'ailleurs soulignée, d'un cirque à Colchester nous rappelle qu'un dossier archéologique (ou épigraphique) n'est jamais fermé, mais la richesse des données archéologiques et épigraphiques à travers l'Empire nous empêche d'attribuer ces silences au seul fruit du hasard des découvertes.

Or, la distribution géographique des inscriptions qui commémorent l'organisation de jeux du cirque est remarquable. Les témoignages proviennent surtout des petites communautés de la Bétique et des provinces africaines. Comme John Humphrey l'avait déjà remarqué, ces petits centres ont organisé des jeux du cirque probablement parce que l'élevage des chevaux y était une activité économique importante, mais les courses devaient y être d'une ampleur bien moindre que dans les grandes capitales provinciales. Les causae spectaculorum sont d'ailleurs surtout des événements d'importance assez mineure, comme à Murgi la dédicace d'une statue à une épouse décédée (CIL II 5490). Il est remarquable que certaines grandes cités pourvues d'un cirque monumental, et surtout les capitales provinciales occidentales comme Tarragone et Carthage, dont les dossiers épigraphiques sont riches de milliers d'inscriptions, n'ont pas même produit un seul texte mentionnant l'organisation de ludi circenses. Or, c'est dans les grandes cités que ces jeux étaient le plus fortement institutionalisés, notamment là où les factions sont attestées. Il est pratiquement certain que les magistrats et les prêtres du culte impérial provincial étaient obligés de les organiser. À Carthage et à Tarragone, comme à Lyon ou à Mérida (même si on n'a pas de preuves de la présence des factions dans ces deux dernières), le titre de duumvir, de sacerdos Romae et Augusti ou de flamen divi Augusti portait en lui celui de 'curateur' des jeux du cirque ou des munera de gladiateurs. Des jeux dignes de ces grandes cités étaient sans doute trop dispendieux pour être produits en dehors du cadre des célébrations officielles, par exemple lors de dédicaces de statues. C'est donc une forte institutionnalisation, dont les factions étaient la cause (ou la conséquence) principale dans certaines cités, qui expliquerait les silences de l'épigraphie.

J.-P. Thuillier: Vous soulignez avec raison ces disparités géographiques et cette diversité dans la situation épigraphique. Humphrey avait déjà mis en lumière la différence entre les capitales provinciales où étaient installées des succursales des factions romaines et les agglomérations secondaires où les chevaux étaient fournis par des éleveurs, des propriétaires de haras, et où les courses équestres se déroulaient sur un cirque de campagne, sommairement aménagé avec quelques tribunes en bois pour les spectateurs privilégiés.

J. Nelis-Clément: Votre démonstration met bien en relief le rôle joué par les différentes factions dans l'organisation des courses de char, en particulier dans la ville de Rome, et l'analyse que vous présentez, notamment sur la base des carrières et des transferts des cochers les plus célèbres, illustre de façon convaincante les alliances qui s'opèrent entre les différentes factions. Vous montrez bien que les cochers sont assistés d'une équipe d'acolytes présents sur l'arène (spartores, hortatores) mais aussi dans les écuries (conditores etc.) ou dans les coulisses, sans parler des entraîneurs ou des directeurs des factions. Mais que sait-on des autres secteurs également impliqués dans l'organisation des ludi circenses, et qui nécessitent une certaine 'neutralité' ou indépendance par rapport aux factions? Je pense par exemple à ceux qui doivent entretenir l'arène, aux employés chargés d'actionner les oeufs ou dauphins servant à compter les tours, aux 'arbitres' figurés sur les mosaïques (on reconnaît certains d'eux aux fanions des quatre couleurs qu'ils tiennent dans les mains, agitant celui de la couleur qui réussit à passer en premier les metae), aux juges ou arbitres placés sur le tribunal qui peuvent exiger que l'on recommence la course comme on le voit chez Ovide, aux musiciens, aux responsables de la billetterie, lorsqu'il s'agit de spectacles payants, ou encore au personnel responsable des paris? Est-il possible qu'une partie de ce personnel (à Rome, ou ailleurs, par exemple dans une cité) soit également impliqué dans les autres types de spectacles organisés localement?

J.-P. Thuillier: La question que vous soulevez est très importante, mais il est difficile d'apporter une réponse. Là encore, on peut suggérer deux hypothèses à propos de ce personnel indispensable au bon déroulement des courses comme vous l'indiquez. Les editores, à Rome en tout cas, édiles puis préteurs, ou l'empereur lui-même, avaient-ils sous leurs ordres un corps d'agents, d'origine servile, spécialisé dans ces activités techniques liées aux jeux du cirque — mais on peut imaginer que ce même personnel pouvait aussi intervenir dans les jeux scéniques ou les munera, puisqu'il y avait même des gladiateurs impériaux? Dans le cas où seules les factions auraient désormais joué un rôle dans l'organisation et le déroulement des courses équestres, il est loisible de supposer que par un accord tacite entre les couleurs, ou par tirage au sort, chacune des factions ait fourni à tour de rôle ce personnel: la tentation de tricher en faveur de sa couleur était contrebalancée par les réactions des adversaires, le contrôle du public prompt à manifester son indignation, ainsi que par les sanctions des autorités... et le fait qu'un tel comportement pouvait se retourner contre sa propre faction lorsque le personnel rival arriverait aux commandes. Ainsi pouvait être préservée la neutralité que vous soulignez à juste titre.

O. van Nijf: First of all, an observation: you expressed, if I understood you well, some surprise at the fact that Diocles should have stayed with a less prominent faction, despite his exceptional talents. But there can be such a thing as club-loy-alty: a modern example may be helpful. In the seventies a certain Coen Moulijn was the 'vedette' of the Rotterdam football team Feijenoord. At the peak of his career he received offers for an international transfer to Spain and Italy, where the biggest clubs are, but he never wanted to play for any other team. Apparently, therefore, the attitude exhibited by Diocles still persists today.

My question concerns the social status and social mobility of the charioteers. Some of them obviously had spectacular careers, poor slaves becoming millionaires, so to speak; but is there any evidence for how common this was, and, if so, did any of these men — or their descendants — ever experience real social mobility? Did this kind of success also lead to social success, in the sense that the champion charioteers (or their sons) got integrated into the elite, for example? Do we, in fact, have good information about the status and careers of individual charioteers?

J.-P. Thuillier: Vous avez raison de signaler cette possibilité de loyauté envers un club: mais de tels cas de fidélité devaient être exceptionnels, et dans l'exemple moderne que vous citez, des raisons familiales ont pu jouer contre un déplacement à l'étranger. Si les palmarès épigraphiques fournissent plusieurs exemples d'anciens esclaves devenus millionnaires grâce à leurs succès en tant qu'agitatores, ces derniers n'ont pas entamé pour autant une 'carrière politique': comme Paul Veyne l'avait bien montré à propos des gladiateurs vedettes, les cochers également étaient à la fois adulés et quelque peu méprisés (sur le statut des cochers romains, voir G. Horsmann, op. cit. [n. 46]).

J. Nollé: Ich habe grosse Schwierigkeiten zu glauben, dass ein Sparsor während eines Pferdewettrennens in die Arena laufen durfte und dass er in der Lage war, die Pferde seines Rennstalls mit Wasser zu besprengen. Letzteres halte ich bei der Geschwindigkeit von Rennpferden für ausgeschlossen. Es hätte zudem die Gefahr bestanden, dass die eigenen Pferde vor ihm — einem plötzlich auftauchenden Hindernis — gescheut hätten. Ferner vermute ich, dass es verboten war, während des Rennens die Kampfbahn zu betreten und die Gespanne möglicherweise zu behindern. Ich glaube, dass die bildlichen Darstellungen die Sparsores als Chargen eines Rennstalles herausstellen, vielleicht sogar ehren wollen. Wahrscheinlich haben die Sparsores die Pferde vor oder nach dem Rennen besprengt.

J.-P. Thuillier: Toutes les sources, aussi bien littéraires qu'iconographiques, montrent que les sparsores (ou spartores) intervenaient pendant la course, après avoir puisé de l'eau à un bassin de l'euripe (pour les premières, voir en particulier saint Basile, Lettre 222 aux Chalcidiens (en 375): "... pour les chevaux de course l'eau répandue dans leur bouche, lorsque dans leur courte et violente respiration, ils aspirent en plein midi la poussière au milieu du stade" (traduction Y. Courtonne, CUF, t. 3, 1966). Le fait qu'on voit souvent, en particulier sur les sarcophages, ces sparsores étendus sur le sol de l'arène au milieu des chars en pleine action après avoir perdu leur amphore paillée, est très significatif. Et c'est précisément parce qu'ils couraient de grands dangers qu'ils étaient considérés comme des personnages importants des factions (moins certes que les agitatores vedettes). En tout cas, le fait qu'il y avait beaucoup de monde sur la piste du cirque pendant les courses elles-mêmes rendait la tâche des cochers très délicate.